

(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

ANNEXE F/32

MODIFICATION EVENTUELLE DES NOTES EXPLICATIVES

DES N°S 85.23 A 85.48

(Voir l'annexe E/7 ci-dessus)

---

ANNEX F/32

POSSIBLE AMENDMENT OF THE EXPLANATORY NOTES

TO HEADINGS 85.23 TO 85.48

(See Annex E/7 above)

MODIFICATION DES NOTES EXPLICATIVES  
A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM

[CHAPITRE 85.

Page 1664. N° 85.23. Premier paragraphe.

1. Alinéa 1).

Supprimer l'alinéa 1) actuel.

2. Alinéa 4).

Nouvelle rédaction :

"4) Les **supports pour enregistrement magnétique**, constitués soit par des disques ou des cartes (en matière plastique ou en papier), soit par des bandes, rubans ou films (en matière plastique ou en métal), soit encore par des fils métalliques, tous ces supports étant magnétiques ou rendus magnétiques par enduction à l'aide d'un vernis contenant en dispersion une poudre magnétique."

Renommer les alinéas 2) à 4) actuels en 1) à 3), respectivement.

Page 1665. N° 85.23.

1. Premier paragraphe. Alinéa 5). Premier paragraphe. Deuxième phrase.

Ajouter "ou métal" après "verre"

[2. Premier paragraphe. Alinéa 5). Nouveau second paragraphe.

Insérer le nouveau second paragraphe ci-après :

"Le formatage des disques n'est pas considéré comme un procédé d'enregistrement et les disques formatés sont classés dans la présente position."

Renommer l'alinéa 5) actuel en 4).

[3. Deuxième paragraphe.

Nouvelle rédaction :

"Les supports non enregistrés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues présentés avec les appareils auxquels ils sont destinés sont à classer dans la présente position (voir la partie B des Considérations générales du présent Chapitre)."

Page 1666. N° 85.24.

1. Premier paragraphe. Alinéa 1).

Nouvelle rédaction :

"1) Les **disques** ou "**flans**" visés à la Note explicative du n° 85.23 et **enregistrés**, qui servent de point de départ à la fabrication industrielle des disques du commerce."

2. Premier paragraphe. Alinéa 2). Première phrase.

Remplacer "disques, cires ou flans" par "disques ou flans".

3. Premier paragraphe. Alinéa 9).

Nouvelle rédaction :

"9) Les **disques enregistrés numériquement** pour la lecture optique du son, de l'image et autres données (disques compacts, disques numériques polyvalents (DVD), etc.)."

[4. Deuxième paragraphe.

Nouvelle rédaction :

"Présentés avec les appareils auxquels ils sont destinés, les supports de son ou d'enregistrements analogues, enregistrés, sont rangés dans la présente position."]

5. Nouvelles exclusions c) et d).

"c) Les disques préformatés (n° **85.23**).

d) Les cassettes pour machines de jeux vidéo (n° **95.04**)."

[Page 1667. N° 85.25. Partie A. Deuxième paragraphe. Alinéa 3).

Supprimer "d'un véhicule." et remplacer par :

"d'un véhicule [ou des stations radiotéléphoniques (stations de base).] Ils reçoivent et émettent des ondes hertziennes qui sont reçues et retransmises par des stations radiotéléphoniques (stations de base) reliées les unes aux autres. Chaque station de base couvre une aire géographique déterminée (une cellule). Si l'utilisateur se déplace d'une cellule dans une autre pendant qu'il téléphone, l'appel est automatiquement transféré d'une cellule à l'autre sans interruption."]

Page 1668. N° 85.25. Partie C. Nouveaux deuxième et troisième paragraphes.

Insérer les deux nouveaux derniers paragraphes ci-après :

"Il comprend également les caméras utilisées en conjonction avec des machines automatiques de traitement de l'information (les webcams, par exemple). Ces caméras ne comportent pas de dispositif permettant d'enregistrer les images.

Sont également comprises ici les caméras équipant les systèmes de télévision en circuit fermé qui fonctionnent suivant le même principe que les caméras de télévision."

Page 1670. N° 85.26. Alinéa 1). Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"Sont également compris ici les appareils récepteurs de positionnement global par satellite (GPS)."

[Page 1673. N° 85.27. Partie B). Premier paragraphe. Nouvel alinéa 5).

Insérer le nouvel alinéa 5) ci-après :

"5) Les installations stéréophoniques (système Hi-Fi) comportant un appareil récepteur de radiodiffusion, présentées sous forme d'un ensemble pour la vente au détail, constituées par des unités modulaires contenues chacune sous leur enveloppe propre telles qu'une combinaison d'un lecteur de disques compacts (CD), d'un enregistreur à cassettes, d'un amplificateur avec égaliseur, etc. L'appareil récepteur de radiodiffusion confère au système son caractère essentiel."

Page 1673. N° 85.28. Deuxième paragraphe. Alinéa 1). Nouvelles deuxième et troisième phrases.

Insérer les nouvelles deuxième et troisième phrases ci-après :

"Sont également compris ici les récepteurs à écran à cristaux liquides ou à écran à plasma. [Ces récepteurs peuvent également incorporer un modem à des fins de connection à l'Internet.]"

Page 1674. N° 85.28.

[1. Premier paragraphe. Alinéa 3).

Supprimer l'alinéa 3) actuel.]

[2. Premier paragraphe. Alinéa 4). Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"Ces récepteurs d'émissions de télévision retransmises par satellite peuvent également incorporer un modem permettant de les connecter à l'Internet."

3. Premier paragraphe. Alinéa 6). Premier paragraphe. Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"Ces moniteurs peuvent être à tube cathodique ou sous forme d'écrans plats, à cristaux liquides, à diodes luminescentes (LED), à plasma, etc."

4. Premier paragraphe. Alinéa 7). Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"Ces écrans peuvent être à tube cathodique ou des écrans plats, des dispositifs numériques d'affichage à miroir (DMD), de traitement de la lumière (DLP), des écrans à cristaux liquides, à plasma, etc."

[Renommer les alinéas 4) à 8) actuels en 3) à 7), respectivement.]

5. Premier paragraphe. Nouvel alinéa 8).

Insérer le nouvel alinéa 8) ci-après :

"8) Les récepteurs de télévision incorporant un magnétoscope, un lecteur de DVD, un récepteur d'émissions retransmises par satellite, etc."

Page 1675. N° 85.29. Paragraphe d'exclusion. Exclusion c).

Nouvelle rédaction :

"c) Les accumulateurs pour téléphones cellulaires appelés également téléphones mobiles ou mobilophones (n° 85.07)."

Page 1676. N° 85.30. Alinéa A) 1).

1. Troisième paragraphe.

Remplacer "au moyen de sonneries ou de signaux visuels" par "au moyen de sonneries ou d'un affichage visuel".

2. Quatrième paragraphe. Deuxième phrase.

Ajouter "ou de capteurs" après "une rampe de contact".

Page 1677. N° 85.31. Troisième paragraphe. Alinéa B).

Nouvelle rédaction :

"B) Les **avertisseurs sonores, trompes et sirènes électriques**. Il s'agit généralement d'appareils fonctionnant au moyen d'une languette vibrante (anche), d'un disque tournant, actionnés électriquement ou d'un générateur de sons électronique. Parmi les appareils de l'espèce, on peut citer les sirènes d'usine, d'alerte aérienne, de navires, etc."

Page 1679. N° 85.31. Nouvelle exclusion c).

Insérer la nouvelle exclusion c) ci-après :

"c) Les dispositifs d'affichage à cristaux liquides ne relèvent de la présente position que s'ils ne remplissent pas les critères relatifs aux moniteurs (n° 84.71), aux moniteurs vidéo (n° 85.28) ou aux récepteurs de télévision (n° 85.28)."

Page 1685. N° 85.35. Alinéa F). Titre.

Ajouter "**ou éliminateurs de surtension (parasuppresseurs)**" après "**Les étaleurs d'onde**".

Page 1686. N° 85.36. Partie I. Alinéa A). Nouveau quatrième paragraphe.

Insérer le nouveau quatrième paragraphe ci-après :

"Les commutateurs électroniques à fonctionnement sans contact comprenant des composants à semi-conducteurs (transistors, thyristors, circuits intégrés, par exemple).

[Pages 1688. N° 85.36. Partie III. Nouvel alinéa A) 3).

Insérer le nouvel alinéa A) 3) ci-après :

"3) **Les claviers (pavés) à contact** : ils sont constitués par deux pellicules de matière plastique résiliente superposées entre lesquelles sont noyées, à intervalles réguliers, un grand nombre de pastilles de contact conductrices en caoutchouc de silicone. Ces pastilles de contact sont situées, par exemple, sous les touches des claviers des récepteurs téléphoniques. Chaque fois que l'on appuie sur une touche, les pastilles de contact correspondantes des deux pellicules se touchent et un contact électrique est établie."]

Renommer l'alinéa A) 3) actuel en A) 4).]

[Page 1689. N° 85.37.

1. Deuxième paragraphe. Nouvel alinéa 4).

Insérer le nouvel alinéa 4) ci-après :

"4) Les dispositifs électriques de commande pour distributeurs automatiques. Ils sont constitués par un bloc (clavier) à contact comprenant, outre des relais et des commutateurs électriques, des triacs et des circuits intégrés."

2. Paragraphe d'exclusion. Nouvelle exclusion d).

Insérer la nouvelle exclusion d) ci-après :

"d) Les dispositifs sans fil de commande à infrarouge des récepteurs de télévision, magnétoscopes et autres appareils électriques (n° 85.43)."

Page 1691. N° 85.39. Partie C. Deuxième paragraphe. Nouveaux alinéas 6) et 7).

Insérer les nouveaux alinéas 6) et 7) ci-après :

"6) **Les tubes à xénon et les tubes alphanumériques.**

7) **Les lampes spectrales à décharge et les lampes à décharge lumineuse."**

Page 1692. N° 85.39.

1. PARTIES. Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"Sont compris ici :

1) Les culots de lampes à incandescence et de lampes à décharge.

2) Les électrodes métalliques pour lampes et tubes à décharge."

2. Paragraphe d'exclusion. Nouvelles exclusions b), e) et f).

Insérer les nouvelles exclusions b), e) et f) ci-après :

"b) Les lampes à résistance à filaments de carbone et les lampes à intensité variable à filaments en fer en atmosphère d'hydrogène (n° 85.33)."

"e) Les diodes luminescentes (n° 85.41)."

"f) Les dispositifs électroluminescents, généralement sous forme de bandes, plaquettes ou panneaux, à base de substances électroluminescentes (sulfure de zinc, par exemple) placées entre deux couches de matière conductrice (n° 85.43)."

3. Paragraphe d'exclusion. Exclusion e) actuelle.

Supprimer l'exclusion e) actuelle.

Renommer les exclusions b), c) et d) actuelles en c), d) et g), respectivement.

[Page 1700. N° 85.42. Alinéa l) 1). Nouveau dernier paragraphe.

Insérer le nouveau dernier paragraphe ci-après :

"Les circuits compris ici sont des mémoires DRAM (mémoire RAM dynamique), SRAM (mémoire RAM statique), EPROM (mémoire morte programmable électriquement), [E<sup>2</sup>PROM], des microcontrôleurs, des circuits de commandes, des circuits logiques, des circuits prédiffusés, des circuits d'interface, etc."]

Page 1703. N° 85.43. Troisième paragraphe. Alinéa 4). Nouvelle deuxième phrase.

Insérer la nouvelle deuxième phrase ci-après :

"Les appareils mélangeurs et égaliseurs audiophoniques sont également compris ici."

Page 1703. N° 85.43. Nouveaux alinéas 18) à 21).

Insérer les nouveaux alinéas 18) à 21) ci-après :

- [**18) Les dispositifs sans fils à infrarouge de commande à distance** des récepteurs de télévision, de magnétoscopes et autres appareils électriques.
- 19) Les appareils récepteurs stéréophoniques sans fil** pour la réception des émissions transmises par faisceaux infra-rouge qui sont transformées en signaux électriques susceptibles d'être reçus sous forme de signaux stéréophoniques au moyen de téléphones pouvant être connectés.
- 20) Les dispositifs électroluminescents**, présentés généralement sous forme de rubans, plaques ou panneaux.]
- 21) Les enregistreurs de vol numériques.** Ce sont des appareils à l'épreuve du feu et des chocs qui enregistrent de manière continue les divers paramètres de fonctionnement des aéronefs pendant le vol."]

\* \* \*



AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES  
TO BE MADE BY CORRIGENDUM

[CHAPTER 85.

Page 1664. Heading 85.23. First paragraph.

1. Item (1).

Delete present item (1).

2. Item (4).

Delete and substitute :

“(4) **Media for magnetic recording**, e.g., discs or cards (of plastics or paper), tapes, strips or films (of plastics or metal), either capable of being magnetised or so rendered by coating with a lacquer containing dispersions of magnetic powder.”

Renumber present items (2) to (4) as (1) to (3), respectively.

Page 1665. Heading 85.23.

1. First paragraph. Item (5). First paragraph. Second sentence.

Delete “made of glass” and substitute “made of glass or metal”.

[2. First paragraph. Item (5). New second paragraph.

Insert the following new second paragraph :

“Formatting of discs is not considered as a recording process and formatted discs are classified under this heading.”]

Renumber present item (5) as (4).

[3. Second paragraph.

Delete and substitute :

“Unrecorded media for sound recording or similar recording, presented together with the apparatus for which they are intended, are to be classified in this heading (See Part (B) to the General Explanatory Note to this Chapter).”]

Page 1666. Heading 85.24.

1. First paragraph. Item (1).

Delete and substitute :

“(1) **Recorded discs, tapes, strips, etc.**, whatever the stage of manufacture at which they are presented (e.g., the discs mentioned in Explanatory Note to heading 85.23, impressed with sound) are starting point in the production of commercial records.”

2. First paragraph. Item (2). First sentence.

Delete “discs or wax blanks” and substitute “discs”.

3. First paragraph. Item (9).

Delete and substitute :

“(9) **Discs for sound image and other data reproduction** with an optical reading system (compact discs, digital versatile discs, etc.).”

[4. Second paragraph.

Delete and substitute :

“Media recorded with sound or similar recording presented together with the apparatus for which they are intended are to be classified in this heading.”]

5. New exclusions (c) and (d).

Insert the following new exclusions (c) and (d) :

(c) Pre-formatted discs (**heading 85.23**).

(d) Cartridges for game machines (**heading 95.04**).”

[Page 1667. Heading 85.25. Part (A). Second paragraph. Item (3).

Delete “motor vehicles.” and substitute :

“motor vehicles [or base-stations]. Mobile phones receive and emit radio waves which are received and retransmitted by radio-telephone stations (base-stations) linked to each other. Each base station covers a geographical area (a cell). If the user moves from one cell to another while telephoning, the call is automatically transferred from one cell to another without interruption.”]

Page 1668. Heading 85.25. Part (C). New second and third paragraphs.

Insert the following new two last paragraphs :

“This group also includes cameras used with automatic data processing machines (e.g., webcams). These cameras do not have any inbuilt capability of recording images.

Cameras used in CCTV (closed circuit television) which operate on the similar principle of television cameras are also included in this group.”

Page 1670. Heading 85.26. Item (1). New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“It also includes global positioning satellite (GPS) receivers.”

[Page 1673. Heading 85.27. Part (B). First paragraph. New item (5).

Insert the following new item (5) :

“(5) Stereo systems (hi-fi systems) containing a radio receiver, put up in sets for retail sale, consisting of modular units in their own separate housing, e.g., in combination with a CD player, a cassette recorder, an amplifier with equaliser, etc. The radio receiver gives the system its essential character.”]

Page 1673. Heading 85.28. Second paragraph. Item (1). New second and third sentences.

Insert the following new second and third sentences :

“They include LCD and plasma televisions. [These may also incorporate a modem for connection to the Internet.”]

Page 1674. Heading 85.28.

[1. First paragraph. Item (3).

Delete present item (3).]

[2. First paragraph. Item (4). New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“These satellite receivers may also incorporate a modem for connection to the Internet.”]

3. First paragraph. Item (6). First paragraph. New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“These may be in the form of CRT monitors or flat panel displays, e.g., LCD, LED, plasma, etc.”

4. First paragraph. Item (7). New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“These include CRT or flat panel based displays, e.g., digital mirror devices (DMD), digital light processing (DLP), liquid crystal displays (LCD), plasma, etc.”

[Renumber present items (4) to (8) as (3) to (7), respectively.]

5. First paragraph. New item (8).

Insert the following new item (8) :

“(8) Television receivers with a built in a video recorder, DVD player, satellite receiver, etc.”

Page 1675. Heading 85.29. Exclusion paragraph. Exclusion (c).

Delete and substitute :

“(c) Accumulators for cellular phones also referred to as mobile phones (**heading 85.07**).”

Page 1676. Heading 85.30. Item (A) (1).

1. Third paragraph.

Delete “visual indicator” and substitute “visual display”.

2. Fourth paragraph. Second sentence.

Delete “Contacts mounted” and substitute “Contacts or sensors mounted”.

Page 1677. Heading 85.31. Third paragraph. Item (B).

Delete and substitute :

“(B) **Electric sound signalling apparatus, horns, sirens, etc.** The sound is produced by a vibrating reed, by a rotating disc set in motion electrically or electronic sound generator; they include factory sirens, air raid sirens, ships’ sirens, etc.”

Page 1679. Heading 85.31. New exclusion (c).

Insert the following new exclusion (c) :

“(c) LCD displays are only classified under this heading when they do not meet the criteria for a monitor (**heading 84.71**), video monitor (**heading 85.28**) or a television receiver (**heading 85.28**).”

Page 1685. Heading 85.35. Item (F). Title.

Delete “**Surge suppressors**” and substitute “**Surge or spike suppressors**”.

Page 1686. Heading 85.36. Part (I). Item (A). New fourth paragraph.

Insert the following new fourth paragraph :

“Electronic switches which operate by contactless means, using semiconductor components (e.g., for transistors, thyristors, integrated circuits).”

[Page 1688. Heading 85.36. Part (III). New item (A) (3).

Insert the following new item (A) (3) :

“(3) **Contact pads** : These consist of two superposed resilient films of plastics in which are embedded , at regular intervals, a large number of electrically conductive contact points of silicone rubber. These contact pads are incorporated, for example, under the keys of a telephone sets. Each time a key is pressed the appropriate contact points on the two films touch, and electrical contact is established.”

Renumber present item (A) (3) as (A) (4).]

[Page 1689. Heading 85.37.

1. Second paragraph. New item (4).

Insert the following new item (4) :

“(4) Electrical control devices for automatic vending machines. These consist of a control pad incorporating in addition to relays and electrical switches, triacs and integrated circuits.”

2. Exclusion paragraph. New exclusion (d).

Insert the following new exclusion (d) :

“(d) Cordless infrared devices for the remote control of television receivers, video recorders or other electrical equipment (**heading 85.43**).”]

Page 1691. Heading 85.39. Part (C). Second paragraph. New items (6) and (7).

Insert the following new items (6) and (7) :

“(6) **Xenon and alphanumeric tubes.**

(7) **Spectral discharge and glow discharge lamps.”**

Page 1692. Heading 85.39.

1. PARTS. New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“They include :

(1) Bases for incandescent and discharge electric lamps and bulbs.

(2) Metal electrodes for discharge lamps and tubes.”

2. Exclusion paragraph. New exclusions (b), (e) and (f).

Insert the following new exclusions (b), (e) and (f) :

“(b) Resistance lamps with carbon filaments and variable lamps with iron filaments in hydrogen (**heading 85.33**).”

“(e) Luminescent diodes (**heading 85.41**).”

“(f) Electro-luminescent devices ,generally in strips, plates or panels , and based on electro-luminescent substances (e.g., zinc sulphide) placed between two layers of conductive material (**heading 85.43**).”

3. Exclusion paragraph. Present exclusion (e).

Delete present exclusion (e).

Reletter present exclusions (b), (c) and (d) as (c), (d) and (g), respectively.

[Page 1700. Heading 85.42. Item (I) (1). New last paragraph.

Insert the following new last paragraph :

“The circuits included are memories (e.g., DRAMS, SRAMs, PROMS, EPROMS, [E<sup>2</sup>PROMS]), microcontrollers, control circuits, logic circuits, gate arrays, interface circuits, etc.”]

Page 1702. Heading 85.43. Third paragraph. Item (4). New second sentence.

Insert the following new second sentence :

“Audio mixers and equalisers are also included under this heading.”

Page 1703. Heading 85.43. New items (18) to (21).

Insert the following new items (18) to (21) :

- [(18) **Cordless infrared devices for the remote control** of television receivers, video recorders or other electrical equipment.
- (19) **Cordless infrared stereo receivers** for the reception of broadcasts transmitted by infrared beams which are converted into electrical signals which can be received as stereophonic signals through attachable telephones.
- (20) **Electro-luminescent devices**, generally in the form of strips, plates or panels.]
- (21) **Digital flight-data recorders (flight recorders)** in the form of a fire-proof, crash-proof electronic apparatus for the continuous in-flight recording of specific flight data.”]

\* \* \*

(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

ANNEXE F/33

MODIFICATION EVENTUELLE DES NOTES EXPLICATIVES  
DU CHAPITRE 87

(Voir l'annexe E/8 ci-dessus)

---

ANNEX F/33

POSSIBLE AMENDMENT OF THE EXPLANATORY NOTES  
TO CHAPTER 87

(See Annex E/8 above)



MODIFICATION DES NOTES EXPLICATIVES  
A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM

[CHAPITRE 87.

[Page 1730. N° 87.01. Quatrième paragraphe.

1. Première phrase.

Texte anglais seulement.

2. Deuxième phrase.

Remplacer "tracteurs" par "tracteurs routiers".]

Page 1733. N° 87.03. Quatrième paragraphe. Alinéa 1).

Texte anglais seulement.

[Page 1734. N° 87.04. Deuxième paragraphe.

Texte anglais seulement.]

[Page 1734a. N° 87.04. Deuxième paragraphe. Alinéa 4. Première phrase.

Texte anglais seulement.]

[Page 1735.

1. N° 87.04. N° 8704.10. Premier paragraphe. Phrase introductive.

Texte anglais seulement.

2. N° 87.05. Deuxième paragraphe. Alinéa 1).

Texte anglais seulement.]

[Page 1736. N° 87.05. Alinéas 3), 4), 6) à 11), 14) et 19).

Texte anglais seulement.]

Page 1737.

[1. N° 87.05. Troisième paragraphe. Titre.

Texte anglais seulement.

2. N° 87.05. Troisième paragraphe.

Texte anglais seulement.]

3. N° 87.06. Premier paragraphe. Première phrase.

Insérer "(structure monocoque)" après "*châssis-carrosseries*".

4. N° 87.06. Deuxième paragraphe. Première phrase.

Texte anglais seulement.

Page 1738. N° 87.07.

[1. Troisième paragraphe. Première phrase.

Texte anglais seulement.]

2. Quatrième paragraphe.

Texte anglais seulement.

[3. Dernier paragraphe.

Texte anglais seulement.]

Page 1739. N° 87.08. Deuxième paragraphe.

1. Alinéa B).

Texte anglais seulement.

2. Alinéa D).

Texte anglais seulement.

Page 1741. N° 87.09. PARTIES. Deuxième paragraphe. Alinéa 5).

Texte anglais seulement.

Page 1742. N° 87.10.

1. Deuxième paragraphe. Première phrase.

a) Première ligne.

Supprimer "(lourds, moyens et légers)".

b) Troisième ligne.

Remplacer "une ou plusieurs tourelles pivotantes" par "une tourelle pivotante".

[2. Quatrième paragraphe.

a) Première phrase.

Insérer "**(y compris les véhicules blindés pour le transport de troupes)**" après "**les automobiles blindées**".

b) Avant-dernière phrase.

Remplacer "montées soit sur roues, soit sur roues et chenilles;" par "montées sur roues;".]

Page 1744.

1. N° 87.12. Premier paragraphe. Alinéa 3).

Texte anglais seulement.

2. N° 87.12. Dernier paragraphe. Exclusion a).

Supprimer cette exclusion.

Les exclusions b), c) et d) actuelles deviennent a), b) et c), respectivement.

3. N° 87.13. Premier paragraphe.

Texte anglais seulement.

Page 1745. N° 87.14. Deuxième paragraphe.

1. Alinéa 9). Première ligne.

Insérer "à disque," après "à tambour,".

2. Alinéa 11).

Texte anglais seulement.

Page 1746.

[1. N° 87.14. Alinéa 15).

Texte anglais seulement.]

2. N° 87.14. Alinéa 22).

Texte anglais seulement.

3. N° 87.15. Premier paragraphe. Alinéa 1).

Texte anglais seulement.

[Page 1747. N° 87.16. Troisième paragraphe. Partie A). Quatrième paragraphe. Alinéa 1).

Insérer "(roulottes de tourisme)" après "du type caravane".]

Page 1748. N° 87.16.

1. Partie A). Alinéa 4) e).

Texte anglais seulement.

2. Partie A). Alinéa 4) g).

Insérer "(intermodale)" après "*rail-route*".

3. Partie A). Alinéa 4) l).

Texte anglais seulement.

4. Partie A). Alinéa 4) m).

Supprimer cet alinéa. L'alinéa n) actuelle devient m).

5. Partie B). Premier paragraphe. Alinéa 3).

Texte anglais seulement.

6. Partie B). Paragraphe d'exclusion.

Texte anglais seulement.

7. Partie C). Alinéa 1).

Texte anglais seulement.

Page 1749. N° 87.16. Partie C). Alinéa 7).

Texte anglais seulement.]

\* \* \*

AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES  
TO BE MADE BY CORRIGENDUM

[CHAPTER 87.

[Page 1730. Heading 87.01. Fourth paragraph.

1. First sentence.

Delete “coachwork” and substitute ”coachwork (a body)”.

2. Second sentence.

Delete “(e.g., on mechanical horses and similar tractive units)”.]

Page 1733. Heading 87.03. Fourth paragraph. Item (1).

Delete and substitute :

“(1) **Motor cars** (e.g., limousines, taxis, sports cars and racing cars).”

[Page 1734. Heading 87.04. Second paragraph.

Insert “(trucks)” after “lorries”, wherever it occurs.]

[Page 1734a. Heading 87.04. Second paragraph. Item (4). First sentence.

Insert “**(trucks)**” after “**Road-rail lorries**”.]

[Page 1735.

1. Heading 87.04. Subheading 8704.10. First paragraph. Introductory phrase.

Insert “(trucks)” after “lorries”.

2. Heading 87.05. Second paragraph. Item (1).

Insert “(trucks)” after “lorries” and “(truck)” after “lorry”, respectively.]

[Page 1736. Heading 87.05. Items (3), (4), (6) to (11), (14) and (19).

Insert “(trucks)” after “lorries” and “(truck)” after “lorry”, respectively, wherever they occur.]

Page 1737.

[1. Heading 87.05. Third paragraph. Title.

Insert “**(TRUCKS)**” after “**LORRIES**”

2. Heading 87.05. Third paragraph.

Insert "(truck)" after "lorry".]

3. Heading 87.06. First paragraph. First sentence.

Insert "(unibody or monocoque construction)" after "combined chassis-body framework".

4. Heading 87.06. Second paragraph. First sentence.

Insert "(hoods)" after "bonnets" and "(windshields)" after "windscreens", respectively.

Page 1738. Heading 87.07.

[1. Third paragraph. First sentence.

Insert "(trucks)" after "lorries".]

2. Fourth paragraph.

Insert "(trunks)" after "boots".

[3. Last paragraph.

Insert "(trucks)" after "lorries".]

Page 1739. Heading 87.08. Second paragraph.

1. Item (B).

Insert "(hoods)" after "bonnets" and "(fenders)" after "wings", wherever they occur.

2. Item (D).

Insert "(transmissions)" after "gear boxes" and "(transmission)" after "gear box".

Page 1741. Heading 87.09. PARTS. Second paragraph. Item (5).

Insert "(transmissions)" after "Gear boxes".

Page 1742. Heading 87.10.

1. Second paragraph. First sentence.

(a) Delete "(heavy, medium or light)".

(b) Delete “one or more traversing turrets” and substitute “a traversing turret”.

[2. Fourth paragraph.

(a) First sentence.

Insert “and **armoured personnel carriers**” after “**Armoured cars**”.

(b) Penultimate sentence.

Delete “either of the “half-track” or road-wheel type” and substitute “of the road-wheel type”.]

Page 1744.

1. Heading 87.12. First paragraph. Item (3).

Insert “(unicycles)” after “Monocycles”.

2. Heading 87.12. Exclusion paragraph. Exclusion (a).

Delete present exclusion (a) and re-letter exclusions (b), (c) and (d) as (a), (b) and (c), respectively.

3. Heading 87.13. First paragraph.

Insert “wheelchairs, mobility scooters,” after “carriages,”.

Page 1745. Heading 87.14. Second paragraph.

1. Item (9).

Insert “disc brakes,” after “hub brakes,”.

2. Item (11).

Delete and substitute :

“(11) Saddles (seats) and saddle-pillars (seat-posts); saddle-covers [(seat-covers)].”

Page 1746.

[1. Heading 87.14. Item (15).

Insert “(fenders)” after “Mudguards”.]

2. Heading 87.14. Item (22).

Insert “(windshields)” after “Windscreens”.

3. Heading 87.15. First paragraph. Item (l).

Insert “strollers,” after “perambulators,”.

Page 1747. Heading 87.16. Third paragraph. Part (A). Fourth paragraph. Item (1).

Insert “(travel trailers)” after “caravan type”.

Page 1748. Heading 87.16.

1. Part (A). Item (4) (e).

Delete “cattle” and substitute “livestock”.

2. Part (A). Item (4) (g).

Insert “(intermodal)” after ““Road-rail””.

3. Part (A). Item (4) (l).

Delete “Trailers” and substitute “Logging trailers”.

4. Part (A). Item (4) (m).

Delete present item (4) (m).

Reletter present item (n) as (m).

5. Part (B). First paragraph. Item (3).

Delete “Buffet” and substitute “Food carts, buffet”.

6. Part (B). Exclusion paragraph.

Delete “basketwork or metal” and substitute “basketwork, metal, etc.”.

7. Part (C). Item (1).

Delete “State-coaches” and substitute “State (ceremonial) -coaches”.

Page 1749. Heading 87.16. Part (C). Item (7).

Insert “and sleighs” after “Sledges”.]

\* \* \*



(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

ANNEXE F/34

MODIFICATION EVENTUELLE DES NOTES EXPLICATIVES

DES N°S 90.01 A 90.10

(Voir l'annexe E/9 ci-dessus)

---

ANNEX F/34

POSSIBLE AMENDMENT OF THE EXPLANATORY NOTES

TO HEADINGS 90.01 TO 90.10

(See Annex E/9 above)

AMENDEMENTS DES NOTES EXPLICATIVES  
A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM

[CHAPITRE 90.

[Page 1770. N° 90.01. Nouveau deuxième paragraphe.

Insérer le nouveau deuxième paragraphe ci-après :

“Les éléments d'optique sont fabriqués de façon à obtenir l'effet d'optique recherché. Un élément d'optique ne sert pas uniquement à permettre le passage de la lumière, il doit servir à modifier le faisceau lumineux qui le traverse en le faisant diverger, en le fragmentant, en le dispersant, en l'élargissant, en le rétrécissant, en le réfléchissant, etc. par exemple.”]

Page 1771. N° 90.01. Premier paragraphe. Nouvel alinéa 10).

Insérer le nouvel alinéa 10) ci-après :

“10) **Les plots réfléchissants matérialisant le bord des routes** (dits “oeils de chat”) en matière plastique qui réfléchissent, à partir d'une certaine distance de sécurité, le faisceau lumineux des phares des automobiles qui s'approchent. L'effet d'optique recherché est obtenu par un usinage précis du moule à partir duquel les dispositifs réfléchissants sont fabriqués.”

Page 1775. N° 90.05. Deuxième paragraphe. Nouvelle dernière phrase.

Ajouter la dernière phrase ci-après :

“Sont également compris ici les télescopes, les jumelles et instruments similaires qui utilisent des dispositifs d'amplification de la lumière pour renforcer la luminosité des images qui se situe sous le seuil de vision de l'oeil et amener cette luminosité à un niveau permettant de les voir.”

Page 1776. N° 90.05. Paragraphe d'exclusion. Nouvelle exclusion d).

Insérer la nouvelle exclusion d) ci-après :

“d) Les judas de portes, les lunettes pour fours. (n° 90.13).”

Les exclusions actuelles d) à f) deviennent les exclusions e) à g), respectivement.

Page 1777. N° 90.06. Partie I.

[1. Premier paragraphe. Nouvelles deux dernières phrases.

Insérer les nouvelles deux dernières phrases ci-après :

“Les appareils photographiques classés ici sont des appareils dans lesquels une pellicule, une plaque ou un papier revêtu d'une émulsion chimique photosensible (l'halogénure d'argent, par exemple) est exposé par la lumière traversant le système optique de l'appareil ou par l'image captée par ce système optique, ce qui provoque une transformation chimique de l'émulsion. Un traitement chimique supplémentaire est nécessaire pour révéler l'image et la rendre visible.”]

[2.] Nouveau troisième paragraphe.

Insérer le nouveau troisième paragraphe ci-après :

“Ces appareils peuvent également être équipés d'un système automatique de mise au point, d'un moteur pour l'avancement et le rembobinage de la pellicule, d'un flash intégré et d'un écran d'affichage à cristaux liquides, tous ces éléments étant commandés par un microprocesseur.”

Pages 1777 et 1778. N° 90.06. Troisième paragraphe actuel.

1. Alinéa 4). Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

“Les appareils de prises de vue de l'espèce à cabine fonctionnant à l'aide de pièces, de jetons ou de cartes magnétiques sont classés ici et non dans le n° 84.76.”

2. Alinéa 5). Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase :

“Les appareils de prise de vues photographiques permettant d'obtenir des vues dites “panoramiques” sont équipés d'un objectif qui pivote pendant l'exposition en synchronisation avec l'obturateur.”

[3. Nouveaux alinéas 6) et 7).

“6) **Les appareils photographiques dits “à jeter”** qui sont préchargés avec une pellicule qui n'est pas remplacée après utilisation.

7) **Les appareils photographiques dits “chambres photographiques”**. Ces appareils se composent d'un soufflet souple reliant la platine avant et la platine arrière, elles-mêmes fixées à une base rigide, qui permet des mouvements de bascule, de décentrement, de rotation, etc. L'objectif est monté sur la platine avant à l'aide d'une planchette d'objectif et la platine arrière est munie d'un dos sur lequel peut être fixé un châssis pour plaques, un châssis film ou un magasin pour pellicule. Le soufflet, qui relie la planchette porte-objectif au dos porte-film, permet de faire effectuer indépendamment à ces deux éléments des mouvements de bascule, de décentrement, etc.”

4. Alinéa 6) actuel.

Nouvelle rédaction :

“6) **Les appareils à boîtier étanche**, pour photographies sous-marines. Ils peuvent être du type amphibie ou à caisson. Ceux du type amphibie comportent une série de joints toriques qui les rendent étanches à l'air. Ils peuvent être utilisés sous l'eau et à l'air libre. Les appareils du type à caisson sont généralement des appareils pour utilisation à l'air libre que l'on enferme dans un caisson étanche et résistant à la pression. La commande de l'appareil s'effectue au moyen de tringleries qui relient les boutons et organes de commande du caisson à ceux de l'appareil. En raison de leurs dimensions et de leur encombrement, ces caissons servent généralement pour les prises de vues sous-marines uniquement.”]

[5. Alinéa 11). Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

“Les caméras vidéo utilisées aux mêmes fins **sont exclues (n° 85.25).**”]

[6. Nouveaux alinéas 15) et 16).

“15) **Les appareils pour la photographie en lumière infrarouge.**

16) **Les appareils pour la photographie en lumière à rayons ultraviolets.”**

Renommer les alinéas 6) à 12) et 13) à 15) actuels en 8) à 14) et 17) à 19), respectivement.]

Page 1779. N° 90.06. PARTIES ET ACCESSOIRES. Dernière phrase.

Ajouter “, les statifs spécialisés pour la photographie scientifique auxquels on fixe un appareil photographique (Ces statifs sont souvent équipés de lampes et tubes pour la production de la lumière éclair (flashes électroniques) et d'une colonne munie de graduations avec dispositif de fixation de l'appareil photographique réglable permettant d'en faire varier la hauteur par rapport au plateau)” après “parasoleils”.

Page 1780.

1. N° 90.06. Paragraphe d'exclusions. Nouvelles exclusions b) et c).

Insérer les nouvelles exclusions b) et c) ci-après :

“b) les appareils photographiques numériques (n° 85.25).

c) Les dos pour appareils photographiques numériques (n° 85.29).”

Les exclusions b) à g) actuelles deviennent les exclusions d) à ij), respectivement.

2. N° 90.07. Premier paragraphe. Alinéa C). Dernière phrase.

Nouvelle rédaction :

“Les projecteurs cinématographiques peuvent être équipés d'un dispositif pour rembobiner le film et d'un ventilateur. Certains projecteurs peuvent être équipés d'un système de refroidissement par eau.”

Page 1781. N° 90.07.

1. Partie C). Deuxième paragraphe.

Nouvelle rédaction :

“Les **projecteurs cinématographiques peuvent être combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son**, l'ensemble étant équipé d'un lecteur de son photoélectrique et d'un dispositif à couplage de charge. Les pistes sonores de la plupart des films du commerce sont enregistrées suivant deux modes, à savoir, analogiquement et numériquement. Les pistes sonores analogiques sont situées entre les vues et les perforations du film alors que les pistes numériques sont situées soit sur les bords du film, à l'extérieur des perforations, ou entre celles-ci. Certains films du commerce comportent une piste analogique et uniquement une piste comportant un code temporel numérique sur les bords du film, la piste sonore numérique n'étant pas située sur le film mais enregistrée séparément sur un cédérom. Lorsque le film défile devant le lecteur de son, la tête de lecture photoélectrique lit la piste analogique et le dispositif à couplage de charge lit la piste numérique, ou dans le cas visé ci-dessus, le code temporel afin d'assurer la synchronisation du son enregistré sur cédérom avec les images projetées. Le couchage de deux types de pistes sonores sur les films permet de reproduire le son même si l'une des deux pistes est endommagée ou si l'appareil de reproduction du son ne dispose pas de la possibilité de lire les deux modes d'enregistrement.

Certains autres projecteurs cinématographiques peuvent être équipés d'un lecteur de son photoélectrique ou d'un lecteur de son magnétique, selon le procédé ayant servi à l'enregistrement de la bande sonore ou encore des deux à la fois afin de pouvoir être utilisés alternativement.”

2. PARTIES ET ACCESSOIRES. Dernière ligne.

Ajouter “; les dérouleuses avec rembobinage simultané qui alimentent en film les projecteurs cinématographiques et rembobinent le film après passage dans le projecteur” après “**relèvent du n° 90.10**”

3. Paragraphe d'exclusion. Nouvelles exclusions f) et g).

Insérer les nouvelles exclusions f) et g) ci-après :

“f) Les projecteurs vidéo (n° **85.29**).

g) Les appareils et le matériel pour laboratoires photographiques, les machines à coller, les tables de montage, etc. (n° **90.10**), par exemple.”

L'exclusion f) actuelle devient l'exclusion h).

[Page 1782. N° 90.08. Partie A). Avant-dernier paragraphe.

Ajouter “,les projecteurs de diapositives servant à projeter une image sur les cadres utilisés en broderie pour préparer le dessin du motif exécuté par les machines à broder” après “salles de conférences, etc.”.]

Page 1783. N° 90.08.

1. PARTIES ET ACCESSOIRES. Dernière phrase.

Ajouter “, les dispositifs d'alimentation pour microfilms ou microfiches” après “d'appareils d'agrandissement”.

2. Paragraphe d'exclusion. Nouvel exclusion b).

Insérer la nouvel exclusion b) ci-après :

“b) Les projecteurs, les panneaux d'affichage par projection, les unités d'affichage ou les moniteurs pour machines automatiques de traitement de l'information (n° 84.71) ou pour vidéo (n° 85.28).”

Les exclusions b) à h) actuelles deviennent les exclusions c) à ij), respectivement.

Page 1785. N° 90.09.

PARTIES ET ACCESSOIRES. Dernière phrase.

Nouvelle rédaction :

“Parmi ceux-ci, on peut citer : les tambours et plaques utilisés dans les appareils de photocopie électrostatique travaillant par procédé indirect, les rouleaux guides, les patins huileurs, les magasins (tiroirs) à papier, les agrafeuses et les unités d'introduction automatique de papier.”

Page 1786 à 1788. N° 90.10. Partie I).

Insérer le nouvel alinéa A) ci-après :

“A) **Machines automatiques pour le développement des pellicules photographiques en rouleaux ou pour l'impression des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique.**”

Les alinéas A) à M) actuels deviennent les alinéas B) à N), respectivement.]

\* \* \*

AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES  
TO BE MADE BY CORRIGENDUM

[CHAPTER 90.

[Page 1770. Heading 90.01. New second paragraph.

Insert the following new second paragraph :

“Optical elements are manufactured in such a way that they produce a required optical effect. An optical element does more than merely allow light to pass through it, rather the passage of light must be altered in some way, for example, it is diverged, fragmented, dispersed, magnified, reflected, restricted, etc.”]

Page 1771. Heading 90.01. First paragraph. New item (10).

Insert the following new item (10) :

“(10) **Raised reflective road lane markers** (sometimes known as “cats eyes”) made of plastic which reflect, over an optimum distance, the headlights of an oncoming motor vehicle. The required optical effect is produced by precision working of the die mould from which the markers are manufactured.”

Page 1775. Heading 90.05. Second paragraph. New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“Also included are telescopes, binoculars and the like which utilise light amplifiers (also known as image intensifiers) to increase the brightness of an image which is below the visual threshold to a level where the image can be seen.”

Page 1776. Heading 90.05. Exclusion paragraph. New exclusion (d).

Insert the following new exclusion (d) :

“(d) “Door eyes” or through door viewers (**heading 90.13**).”

Reletter present exclusions (d) to (f) as (e) to (g), respectively.

Page 1777. Heading 90.06. Part (I).

[1. First paragraph. New two last sentences.

Insert the following new two last sentences :

“Photographic cameras are those in which the exposure of a chemical based film (e.g., silver halide), plate or paper to the image or light from the camera’s optical system causes a chemical change to the film, plate or paper. Further chemical processing is required to create a viewable image.”]

[2.] New third paragraph.

Insert the following new third paragraph :

“These cameras may also incorporate an automatic focusing system, a motor drive for winding film, an integral flash and a liquid crystal display all of which may be controlled by a microprocessor.”

Pages 1777 to 1778. Heading 90.06. Present third paragraph.

1. Item (4). New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“Coin-, token- or magnetic card operated cabinet type instant print cameras are classified here and not in heading 84.76.”

2. Item (5). New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“Extreme wide-angle cameras swing the lens during exposure in synchronisation with the shutter.”

[3. New items (6) and (7).

Insert the following new items (6) and (7) :

“(6) **Disposable cameras** which are pre-loaded with film which is not replaced after use.

(7) **View cameras**. These consist of a flexible bellows which is attached to the front and rear panels that swing on a rigid base. The front panel holds the lens mounted on a board and the rear panel contains a film holder. The bellows connects the lens board to the film holder and allows freedom of movement between them.”



4. Present item (6).

Delete and substitute :

“(6) **Cameras with air- and watertight cases** for underwater photography. These may be of either the amphibious or housed type. The amphibious type has a series of O rings which seal the camera case from leaks and can be used either above or under the water. The housed type is generally an above-water camera which is housed in a watertight and pressure resistant enclosure. Control of the camera is achieved by linkages to the exterior of the housing. Because of its bulk the housed type is usually used only underwater.”]

[5. Item (11). New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“The heading **does not cover** video cameras used for these purposes **(heading 85.25).**”]

[6. New items (15) and (16).

“(15) **Cameras for infra-red photography.**

(16) **Cameras for ultra-violet photography.**”

Re-number present items (6) to (12) and (13) to (15) as (8) to (14) and (17) to (19), respectively.]

Page 1779. Heading 90.06. PARTS AND ACCESSORIES. Last sentence.

Delete “lens hoods” and substitute “lens hoods, specialised stands or bases for forensic photography to which a camera is fitted (these often include discharge lamps and an adjustable calibrated mast for varying the height of the camera)”.

Page 1780.

1. Heading 90.06. Exclusion paragraph. New exclusions (b) and (c).

Insert the following new exclusions (b) and (c) :

“(b) Digital cameras **(heading 85.25).**

(c) Digital camera backs **(heading 85.29).**”

Re-letter present exclusions (b) to (g) as (d) to (ij), respectively.

2. Heading 90.07. First paragraph. Item (C). Last sentence.

Delete and substitute :

“Cinematographic projectors may be equipped with a device to rewind the film and with a fan. Some projectors may be equipped with a refrigerated water cooling system.”

Page 1781. Heading 90.07.

1. Item (C). Second paragraph.

Delete and substitute :

“**Cinematographic projectors may be combined with sound recording or reproducing apparatus**, these being equipped with a reader which incorporates a photoelectric sound-head and a charge-coupled device. The sound tracks for most commercial films are printed in dual format, i.e., analogue and digital. The analogue format sound tracks are printed between the frames and the sprocket perforations whereas digital format sound tracks are printed either on the edges of the film, outside the sprocket perforations, or between the sprocket perforations. Some commercial films are printed with an analogue sound track and digital timecode information only on the edges of the film, where the digital sound track is not printed on the film but is recorded separately on a CD-ROM. As the film passes through the reader the photoelectric sound-head reads the analogue sound track and the charge-coupled device reads the digital sound track, or in the latter case the timecode information to ensure synchronisation of sound from the CD-ROM with the projected moving pictures. The printing of dual format sound tracks enables sound to be reproduced if one of the sound track formats is damaged or where the sound reproducing apparatus does not have dual format reading capability.

Other cinematographic projectors may be equipped with either a photoelectric or a magnetic sound-head depending upon the process used for recording the sound-track - or with both types of sound-head for alternative use.”

2. PARTS AND ACCESSORIES. Last sentence.

Delete “these fall in **heading 90.10**” and substitute “these fall in **heading 90.10**); multi-storey film cycling spools designed to simultaneously supply film to and rewind film from a cinematographic projector”.

3. Exclusion paragraph. New exclusions (f) and (g).

Insert the following new exclusions (f) and (g) :

“(f) Video projectors (**heading 85.28**).

“(g) Apparatus and equipment for cinematographic laboratories, e.g., splicers, editing desks, etc. (**heading 90.10**).”

Reletter present exclusion (f) as (h).

[Page 1782. Heading 90.08. Item (A). Penultimate paragraph.]

Delete "lecture rooms, etc." and substitute "lecture rooms, etc.; slide projectors used for pointing an image onto an embroidery frame in preparation for sewing designs by an embroidery machine".]

Page 1783. Heading 90.08.

1. PARTS AND ACCESSORIES. Last sentence.

Delete "masking frames" and substitute "masking frames, microfilm or microfiche feeders".

2. Exclusion paragraph. New exclusion (b).

Insert the following new exclusion (b) :

"(b) Projectors, projection panels, display units or monitors for automatic data processing machines (**heading 84.71**) or for video (**heading 85.28**)."

Reletter present exclusions (b) to (h) as (c) to (ij), respectively.

Page 1785. Heading 90.09.

PARTS AND ACCESSORIES. Last sentence.

Delete and substitute :

"Such parts and accessories include drums and plates used in indirect process electrostatic photocopying apparatus, guide rollers, mounted oil supply pads, paper drawers, sorters, staplers and automatic paper feeders."

Page 1786 to 1788. Heading 90.10. Part (I).

Insert the following new item (A) :

"(A) **Automatic machines for developing rolls of photographic film or for exposing developed photographic film to rolls of photographic paper.**"

Reletter present items (A) to (M) as (B) to (N), respectively.]

\* \* \*

(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

ANNEXE F/35

MODIFICATION EVENTUELLE DES NOTES EXPLICATIVES

DES N°S 90.11 A 90.33

(Voir l'annexe E/10 ci-dessus)

---

ANNEX F/35

POSSIBLE AMENDMENT OF THE EXPLANATORY NOTES

TO HEADINGS 90.11 TO 90.33

(See Annex E/10 above)

AMENDEMENTS DES NOTES EXPLICATIVES  
A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM

[CHAPITRE 90.

Page 1789. N° 90.11. Dernier paragraphe. Nouvel alinéa 4).

Insérer le nouvel alinéa 4) ci-après :

“4) **Les microscopes utilisés en chirurgie** par les chirurgiens lorsqu'ils opèrent sur une très petite partie du corps. Les sources lumineuses de ces microscopes suivent des trajets indépendants qui forment une image en trois dimensions.”

Page 1790. N° 90.11. Paragraphe d'exclusion. Exclusion d).

Nouvelle rédaction :

“d) Les microtomes; les réfractomètres (n° 90.27).”

Page 1792. N° 90.13. Premier paragraphe. Alinéa 2). Troisième paragraphe.

Ajouter “pointeurs laser” avant “, par exemple).”

Page 1793. N° 90.13. Premier paragraphe.

1. Alinéa 3).

Nouvelle rédaction :

“3) Les **loupes** (de poche, de bureau, etc.), les compte-fils (ces loupes peuvent être munies d'un éclairage ou combinées à celui-ci; elles demeurent classées dans la présente position si cet éclairage en facilite l'utilisation), les loupes binoculaires, généralement sur support, et comportant, contrairement aux microscopes stéréoscopiques classés au n° 90.11, des oculaires, mais pas d'objectif.”

2. Nouvel alinéa 7).

Insérer le nouvel alinéa 7) ci-après :

“7) Les fibroscopes à usage industriel. Les fibroscopes à usage médical (endoscopes) **sont exclus** (n° 90.18).”

Renommer les alinéas 7) à 12) actuels en alinéas 8) à 13), respectivement.

Page 1795. N° 90.14. Paragraphe d'exclusion. Exclusion a).

Nouvelle rédaction :

“a) Les appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), les appareils de radionavigation (les appareils récepteurs de positionnement global par satellite (GPS) par exemple) et les appareils de radiotélécommande (n° 85.26).”

Page 1796. N° 90.15.

1. Partie I. Deuxième paragraphe. Alinéa 4). Dernière ligne.

Ajouter “les prismes et les jalons réfléchissants pour distancemètres électromagnétiques” après “pliantes, etc.)”.

2. Partie I. Dernier paragraphe (exclusions). Nouvelles exclusions a) et c).

Insérer les nouvelles exclusions a) et c) ci-après :

“a) Les appareils récepteurs de positionnement global par satellite (GPS) (n° 85.26).”

“c) Les compteurs de tours, les compteurs kilométriques et instruments analogues (n° 90.29).”

Les exclusions a) et b) actuelles deviennent les exclusions b) et d), respectivement.

3. Partie II. Premier paragraphe. Dernière phrase.

Nouvelle rédaction :

“Il s'agit d'appareils utilisés essentiellement pour les levées de cartes (topographiques, archéologiques, etc.) - et, accessoirement, dans d'autres domaines, tels que l'étude des marées ou des houles - à partir de photographies ou d'images numériques prises de deux points de vue distincts séparés par une distance connue, dont il s'agit de restituer avec précision les données (formes, dimensions et position des objets représentés sur l'image ou la photographie).”

Page 1797. N° 90.15. Partie II. Premier paragraphe.

1. Alinéa 2). Dernière ligne.

Ajouter “ou les plans” après “qui constituent les cartes”.

2. Alinéa 4). Dernière phrase.

Nouvelle rédaction :

“Ce système est utilisé pour l'interprétation analytique ou visuelle des prises de vues photographiques ou des images numériques.”

Page 1798. N° 90.15. Partie VI. Deuxième paragraphe. Nouveaux alinéas 3), 4) et 5).

Insérer les nouveaux alinéas 3), 4) et 5) ci-après :

- “3) Les **gradiomètres électromagnétiques** (“magnétomètres protoniques”) utilisés pour mesurer le gradient du champ magnétique terrestre.
- 4) Les **instruments de balayage acoustique circonférenciels** qui créent “l'image” des trous de sondage en mesurant le temps mis par un signal ultrasonore émis par un transducteur situé dans la tête de l'appareil pour se réfléchir.
- 5) **Les appareils servant à mesurer le degré d'inclinaison des trous de sondage.**”

Page 1799. N° 90.16. Premier paragraphe. Dernière phrase.

Nouvelle rédaction :

“Cette position reprend les balances de tout genre, y compris les balance électroniques, **sensibles à un poids de 5 cg ou moins**, avec ou sans leurs poids.”

Page 1801. N° 90.17.

1. Partie B). Premier paragraphe. Nouveau paragraphe d'exclusion.

Après l'alinéa 4), insérer le nouveau paragraphe d'exclusion ci-après :

“**Sont exclus** de cette position les outils à graver pour emploi à la main à moteur incorporé (n° 84.67).”

2. Partie D). Premier paragraphe.

Nouvelle rédaction :

“Il s'agit d'instruments capables de donner la longueur, à savoir les dimensions linéaires, de l'objet à mesurer, par exemple une ligne tracée ou théorique (droite ou courbe) sur l'objet. Ces instruments sont en conséquence capables de mesurer des dimensions telles que les diamètres, les profondeurs, les épaisseurs et les hauteurs qui sont indiquées en unités de longueur (en millimètres, par exemple). Ces instruments doivent également présenter des caractéristiques (dimensions, poids, etc.) qui les rendent aptes à être pris dans la main pour effectuer la mesure.”

3. Partie D). Troisième paragraphe. Alinéa 1). Première phrase.

Nouvelle rédaction :

“1) Les **micromètres** (palmers), instruments comportant une tête micrométrique du type à vis ou sans vis (les micromètres du type sans vis sont munis d'un dispositif coulissant et sont généralement électroniques) dans lesquels la lecture de la mesure se fait sur la vis elle-même, sur un comparateur à cadran ou par l'intermédiaire d'un affichage numérique. Les micromètres permettent de mesurer notamment des diamètres intérieurs ou extérieurs, des épaisseurs ou des pas de filetage.”

4. Partie D). Troisième paragraphe. Alinéa 3). Paragraphe d'exclusion.

Ajouter “(calibres-tampon, jauge-bague, par exemple)” après “des formes, etc.”

[5. Partie D). Troisième paragraphe. Nouvel alinéa 5).

Insérer le nouvel alinéa 5) ci-après :

“5) Les **extenseomètres**, pour la mesure de la contrainte ou du couple appliqué aux boulons. Ces instruments mesurent la modification de la longueur des boulons et indiquent cette modification en unités de longueur.”

Les alinéas 5) à 7) actuels deviennent les alinéas 6) à 8), respectivement.]

Page 1803. N° 90.18.

[1.] Paragraphe d'exclusion. Nouvelles exclusions b) et l).

Insérer les nouvelles exclusions b) et l) ci-après :

"b) Les réactifs de diagnostic ou de laboratoire du n° **38.22**."

"l) Les calculateurs à disque pour calculer la capacité pulmonaire, l'indice de masse corporelle, etc. du n° **90.17**."

Les exclusions b) à ij) et k) à p) actuelles deviennent les exclusions c) à k) et m) à r), respectivement.

[2. Partie I. Premier paragraphe. Alinéa A) l). Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"Les ébauches d'aiguilles chirurgicales sont également comprises ici.]"

Page 1804. N° 90.18. Partie l).

1. Nouvel alinéa 14).

Insérer le nouvel alinéa 14) ci-après :

"14) **Tiges de guidage** pour la pose des cathéters, des aiguilles, des dilateurs, des endoscopes et des dispositifs d'athérectomie."

Les alinéas 14) et 15) actuels deviennent les alinéas 15) et 16), respectivement.

2. Nouvel alinéa 17).

Insérer le nouvel alinéa 17) ci-après :

"17) **Agrafeuses chirurgicales** pour la pose des agrafes afin de refermer les plaies."

3. Partie C). Alinéa 3). Première phrase.

Ajouter "appareils à mesurer l'écart pupillaire," après "kératoscopes,".

Page 1805. N° 90.18.

1. Partie I. Alinéa O).

Nouvelle rédaction :

"O) Les endoscopes : gastéscopes, thorascopes, péritonéoscopes, lunettes bronchoscopiques, cystoscopes, urétroscopes, résectoscopes, cardioscopes, colonoscopes, néphroscopes, laryngoscopes, etc. Nombre de ces instruments possèdent un canal opératoire de dimension suffisante pour effectuer une intervention chirurgicale à l'aide d'instruments commandés à distance. Toutefois, les endoscopes (fibroscopes) à usages autres que médicaux **sont exclus** (n° **90.13**)."



2. Partie I. Nouveaux alinéas Q) et R).

Insérer les nouveaux alinéas Q) et R) ci-après :

“Q) Les caissons hyperbares (ou chambres de décompression). Ce sont des caissons spécialement équipés destinés à administrer aux patients de l'oxygène sous pression atmosphérique élevée. Ils sont utilisés pour le traitement des états de barotraumatisme, d'embolie, de gangrène gazeuse, d'empoisonnement au monoxyde de carbone, d'ostéomyélite réfractaire, des cicatrices et bourgeons cicatriciels suite aux greffes de peau, de l'actinomycose et des anémies dues à des pertes de sang exceptionnelles.

R) Les **lampes** spécialement conçues à des fins de diagnostic, de sondage, d'irradiation, etc. Les lampes torches en forme de stylo (photostyles) sont exclues (**n° 85.13**) de même que les autres lampes non reconnaissables comme étant destinées à des fins médicales ou chirurgicales (**n° 94.05**).”

3. Partie II. Premier paragraphe. Alinéa 3).

Nouvelle rédaction :

“3) Les **instruments pour traitement endodontiques** (broches, grattoirs, limes, fouloirs, écarteurs, etc.).”

Page 1806. N° 90.18. Partie II.

1. Premier paragraphe. Alinéa 7).

Version anglaise uniquement.

2. Premier paragraphe. Alinéa 8).

Nouvelle rédaction :

“8) Les **meulettes, disques, fraises** et **brosses** pour l'art dentaire, des types spécialement conçus pour être utilisés en liaison avec un tour dentaire ou un instrument pour l'emploi à la main.”

3. Deuxième paragraphe. Première phrase.

Version anglaise uniquement.

4. Deuxième paragraphe. Nouvelle deuxième phrase.

Insérer la nouvelle deuxième phrase ci-après :

“Sont également reprises ici les machines à mouler, façonner les dents ainsi que les machines à ajuster les prothèses dentaires.”

5. Troisième paragraphe. Nouveaux alinéas 4°) et 5°).

Insérer les nouveaux alinéas 4°) et 5°) ci-après :

“4°) **Les appareils à polymériser** (par la lumière ou la chaleur), les appareils à préparer les amalgames, les appareils à détartrer à ultra-sons, les appareils d'électrochirurgie, etc.

5°) **Les appareils pour traitement dentaire** qui fonctionnent par laser.”

L'alinéa 4°) devient l'alinéa 6°).

[Page 1807. N° 90.18.

1. Nouvelle partie IV.

Insérer la nouvelle partie IV ci-après :

**“IV.- APPAREILS DE SCINTIGRAPHIE**

Ces appareils, qui opèrent par balayage nucléaire, servent à scanner les parties du corps et à réaliser des images d'un organe ou à enregistrer les caractéristiques de son fonctionnement. Ils comprennent les appareils comportant un compteur de scintillations dont les données sont transformées en signaux analogiques aux fins de l'établissement de diagnostics médicaux (caméras à scintillations, scanner à scintillations, par exemple).”

2. Partie IV actuelle. Titre.

Nouvelle rédaction :

**“V.- AUTRES APPAREILS ELECTROMEDICAUX”.**

Pages 1807 et 1808. N° 90.18. Partie IV actuelle. Premier paragraphe. Alinéa 1).  
Paragraphe 5°) à 13°).

Supprimer l'alinéa 11°) actuel.

Les alinéas 5°) à 10°) et 12°) à 13°) actuels deviennent les alinéas 7°) à 12°) et 5°) à 6°), respectivement.]

Page 1808. N° 90.18. Partie IV actuelle. Nouvel alinéa 6).

Insérer le nouvel alinéa 6) ci-après :

“6) Les **défibrillateurs cardiaques** utilisés pour défibriller le coeur par application d'un courant électrique.”

Les alinéas 6) à 8) actuels deviennent les alinéas 7) à 9), respectivement.

Page 1810. N° 90.19. Partie II). Deuxième paragraphe.

Nouvelle rédaction :

“On range également dans ce groupe, les simples rouleaux en caoutchouc et les dispositifs analogues, ainsi que les appareils d'hydromassage pour le massage de tout le corps ou de certaines régions du corps à l'aide de jets d'eau ou d'un mélange d'eau et d'air sous pression. Comme exemple de ces appareils, on peut citer les bains bouillonnants présentés complets avec pompes, turbines ou ventilateurs-compresseurs, conduites, coffret de commande et accessoires; les appareils pour le massage des seins utilisant l'action de l'eau distribuée par des petites tubulures et tournant à l'intérieur d'une coupe, épousant la forme du sein, sous la pression de l'eau amenée par une conduite flexible.”

Page 1812. N° 90.19.

[1. Partie V. Nouvel alinéa D).

Insérer le nouvel alinéa D) ci-après :

“D) Les **masques respiratoires et dispositifs similaires** destinés à protéger les personnes qui procèdent à une réanimation par la technique du bouche-à-bouche. Ces masques peuvent être équipés d'une valve ou d'un filtre de sécurité destiné à prévenir la transmission de miasmes contagieux.”]

[2.] Partie V. Nouveau dernier paragraphe (exclusion).

Insérer le nouveau dernier paragraphe d'exclusion ci-après :

“**Sont exclus** de la position les caissons hyperbares (ou chambres de décompression) (n° **90.18**).”

[3. Partie VI. Deuxième paragraphe. Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

“Sont également compris ici les pulvérisateurs à main du type “aérosol” servant à projeter sur les dents ou sur les gencives, sous l'action d'un gaz comprimé contenu dans une cartouche incorporée dans l'appareil, une substance qui, par son action médicamenteuse, assure l'hygiène de la bouche et permet le traitement de certaines affections buccales telles que la parodontose.”]

[Page 1813. N° 90.20. Paragraphe d'exclusion. Nouvelle exclusion d).

Insérer la nouvelle exclusion d) ci-après :

“d) Les masques respiratoires destinés à protéger des maladies contagieuses lors des réanimations par la technique du bouche à bouche (n° **90.19**).”

L'exclusion d) actuelle devient l'exclusion e).]]

\* \* \*

AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES  
TO BE MADE BY CORRIGENDUM

[CHAPTER 90.

Page 1789. Heading 90.11. Last paragraph. New item (4).

Insert the following new item (4) :

“(4) **Surgical microscopes** for use by surgeons when operating on a very small portion of the body. Their light sources result in independent light paths which provide a three-dimensional image.”

Page 1790. Heading 90.11. Exclusion paragraph. Exclusion (d).

Delete and substitute :

“(d) Microtomes; refractometers (**heading 90.27**).”

Page 1792. Heading 90.13. First paragraph. Item (2). Third paragraph.

Delete “examinations” and substitute “examinations, for example, laser pointers”.

Page 1793. Heading 90.13. First paragraph.

1. Item (3).

Delete “thread counters” and substitute “thread counters (these magnifiers may be fitted or combined with an illuminating lamp, they remain in this heading if the lamp enhances the use of the magnifier)”.

2. New item (7).

Insert the following new item (7) :

“(7) Fibrescopes for industrial use. Fibrescopes for medical purposes (endoscopes) are **excluded (heading 90.18)**.”

Renumber present items (7) to (12) as (8) to (13), respectively.

Page 1795. Heading 90.14. Exclusion paragraph. Exclusion (a).

Delete “aid apparatus” and substitute “aid apparatus, e.g., global positioning system (GPS) receivers.”.

Page 1796. Heading 90.15.

1. Part (I). Second paragraph. Item (4).

Delete “(self-reading, telescopic, folding, etc.)” and substitute “(self-reading, telescopic, folding, etc.), electromagnetic distance measuring equipment (EDM) reflector prisms and poles”.

2. Part (I). Exclusion paragraph. New exclusions (a) and (c).

Insert the following new exclusions (a) and (c) :

“(a)Global positioning system (GPS) receivers (**heading 85.26**).”

“(c)Revolution counters, mileometers and the like (**heading 90.29**).”

Reletter present exclusions (a) and (b) as (b) and (d), respectively.

3. Part (II). First paragraph. Last sentence.

Delete and substitute :

“The maps, etc., are plotted from photographs or digital images taken from two different viewpoints a known distance apart, which must then be “restituted” (to obtain accurate information in respect of the shape, size and co-ordinates of objects in the image or photograph).”

Page 1797. Heading 90.15. Part (II). First paragraph.

1. Item (2). Last sentence.

Delete “a map” and substitute “a map or plan”.

2. Item (4). Last sentence.

Delete and substitute :

“These systems are used for visual or analytical interpretation of photographic or digital images.”

Page 1798. Heading 90.15. Part (VI). Second paragraph. New items (3) to (5).

Insert the following new items (3) to (5) :

“(3) **Electronic magnetic gradiometers** (also known as “proton magnetometers”) which measure the gradient of the earth’s magnetic field.

(4) **Circumferential acoustic scanning tools** which create a “picture” of a borehole by measuring the acoustic travel time of an ultrasonic signal emitted from a rotating transducer in the head of the tool.

(5) **Apparatus for measuring the inclination of a borehole.**”

Page 1799. Heading 90.16. First paragraph. First sentence.

Delete and substitute :

“This heading covers balances of all types, including electronic balances, **provided their sensitivity is 5 cg or better.**”

Page 1801. Heading 90.17.

1. Part (B). First paragraph. New exclusion paragraph.

Insert the following new exclusion paragraph after item (4) :

“The heading **does not cover** engraving tools for working in the hand with self-contained motor (**heading 84.67**).”

2. Part (D). First paragraph.

Delete and substitute :

“These instruments are capable of indicating the length, i.e., linear dimensions, of the object to be measured, for example a line drawn or imaginary (straight or curved) on the object. The instruments are therefore capable of measuring dimensions such as diameters, depths, thicknesses and heights which are indicated as a unit of length (e.g., millimetres). These instruments must also have characteristics (size, weight, etc.) which enable them to be held in the hand to carry out the measurement.”

3. Part (D). Third paragraph. Item (1). First sentence.

Delete and substitute :

“**Micrometers**; instruments having a micrometric head, either of the screw- or screwless-type (the screwless-type incorporate a slide action and are usually electronic).”

4. Part (D). Third paragraph. Item (3). Exclusion paragraph.

Delete “forms, etc.” and substitute “forms, etc. (for example, plug gauges, ring gauges)”.

[5. Part (D). Third paragraph. New item (5).

Insert the following new item (5) :

“(5) **Extensometers**, used to measure the strain or torque applied to bolts. These instruments measure the change in length of the bolt and indicate that change as a unit of length.”

Renumber present items (5) to (7) as (6) to (8), respectively.]

Page 1803. Heading 90.18.

[1.] Exclusion paragraph. New exclusions (b) and (l).

Insert the following new exclusions (b) and (l) :

“(b) Diagnostic or laboratory reagents of **heading 38.22.**”

“(l) Disc calculators used for calculating lung function, body mass index, etc., of heading 90.17.”

Reletter present exclusions (b) to (ij) and (k) to (p) as (c) to (k) and (m) to (r), respectively.

[2. Part (l). First paragraph. Item (A) (1). New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“The heading also covers blanks for surgical needles.”]

Page 1804. Heading 90.18. Part (l).

1. New item (A) (14).

Insert the following new item (A) (14) :

“(14) **Wire guides** used for the placement of catheters, needles, tissue dilators, endoscopes and atherectomy devices.”

Renumber present items (14) and (15) as (15) and (16), respectively.

2. New item (A) (17).

Insert the following new item (A) (17) :

“(17) **Surgical staplers** for inserting staples to close a wound.”

3. Item (C) (3). First sentence.

Delete “keratoscopes” and substitute “keratoscopes, eye measurement meters designed to measure the distance between the pupils”.

Page 1805. Heading 90.18.

1. Part (l). Item (O).

Delete and substitute :

“(O) **Endoscopes** : gastroscopes, thoracoscopes, peritoneoscopes, bronchoscopic telescopes, cystoscopes, urethrosopes, resectoscopes, cardioscopes, colonoscopes, nephrosopes, laryngoscopes, etc. Many of these have an operating channel large enough to perform surgery via remotely controlled instruments. However, endoscopes for non-medical purposes (fibrescopes) are **excluded (heading 90.13).**”

2. Part (I). New items (Q) and (R).

Insert the following new items (Q) and (R) :

“(Q) **Hyperbaric chambers** (also known as decompression chambers) which are specially equipped pressure vessels to administer oxygen at elevated atmospheric pressure levels. They are used for the treatment of conditions such as decompression sickness, air embolism, gas gangrene, carbon monoxide poisoning, refractory osteomyelitis, skin grafts and flaps, actinomycosis and exceptional blood loss anaemia.

(R) **Lamps** which are specially designed for diagnostic, probing, irradiation, etc. purposes. Torches, such as those in the shape of a pen are **excluded (heading 85.13)** as are other lamps which are not clearly identifiable as being for medical or surgical use (**heading 94.05**).”

3. Part (II). First paragraph. Item (3).

Delete and substitute :

“(3) **Instruments for endodontic treatment** (broaches, reamers, files, pluggers, spreaders, etc.)”

Page 1806. Heading 90.18. Part (II).

1. First paragraph. Item (7).

Delete “stoppers” and substitute “pluggers”.

2. First paragraph. Item (8).

Delete “engine” and substitute “engine or handpiece”.

3. Second paragraph. First sentence.

Delete “dental mechanic” and substitute “dental technician”.

4. Second paragraph. New second sentence.

Insert the following new second sentence :

“The heading also covers dental casting machines, dental milling machines, and dental trimmers for trimming models of dentures.”



5. Third paragraph. New items (iv) and (v).

Insert the following new items (iv) and (v) :

“(iv) **Polymerisation devices** (light or heat), amalgamators, ultrasonic scalers, electrosurgery equipment, etc.

(v) **Devices for dental treatment** which operate by the use of lasers.”

Reletter present item (iv) as (vi).

[Page 1807. Heading 90.18.

1. New part (IV).

Insert the following new part (IV) :

“(IV) **SCINTIGRAPHIC APPARATUS**

These are apparatus which scan parts of the body and create images of an organ or a record of its functioning. It includes apparatus incorporating a scintillation counter the data from which is converted into analogue signals for the purpose of making medical diagnoses (e.g., gamma camera, scintillation scanner).”

2. Present part IV. Title.

Delete and substitute :

“(V) **OTHER ELECTRO-MEDICAL APPARATUS**”.

Pages 1807 to 1808. Heading 90.18. Present part (IV). First paragraph. Item (1). Paragraphs (v) to (xiii).

Delete present paragraph (xi).

Re-number present paragraphs (v) to (x) and (xii) to (xiii) as (vii) to (xii) and (v) to (vi), respectively, and move the text of these items accordingly.]

Page 1808. Heading 90.18. Present part (IV). New item (6).

Insert the following new item (6) :

“(6) **Cardiac defibrillators** for defibrillating the heart by the application of electric current.”

Re-number present items (6) to (8) as (7) to (9), respectively.

Page 1810. Heading 90.19. Part (II). Second paragraph.

Delete and substitute :

“This group includes simple rubber rollers or similar massaging devices. It also covers hydromassage appliances for all-over or partial massage of the body, using the action of water or a blend of water and air under pressure. Examples of these appliances include spa baths, presented complete with pumps, turbines or blowers, ducts, controls and all fittings; devices for massaging the breasts, using the action of water distributed by a series of small nozzles mounted inside a form fitted over the breast, and made to revolve by a stream of water introduced through a flexible tube.”

Page 1812. Heading 90.19.

[1. Part (V). New item (D).

Insert the following new item (D) :

“(D) **Respiration masks or the like**, designed for protected mouth to mouth resuscitation. These may incorporate a safety valve or a filter which prevents the flow of contagious disease.”]

[2.] Part (V). New last exclusion paragraph.

Insert the following new last exclusion paragraph :

“The heading **does not include** hyperbaric or decompression chambers (**heading 90.18**).”

[3. Part (VI). Second paragraph. New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“The heading includes aerosol-type hand-sprays for spraying teeth or gums which operate by compressed gas contained in a screw-on cartridge, the action of the medicinal substance used cleans the mouth and treats diseases such as periodontitis.”]

[Page 1813. Heading 90.20. Exclusion paragraph. New exclusion (d).

Insert the following new exclusion (d) :

“(d) Respiration masks for protection against contagious diseases during mouth to mouth resuscitation (**heading 90.19**).”

Reletter present exclusion (d) as (e).]]

\* \* \*

## Working Group of the Review Sub-Committee, 1<sup>st</sup> Session

(19 – 21 March 2003)

### Summary Report

#### Working documents :

NR0334E1 (Synthesis Document - proposals by the EC, the US, Japan, the ICC and the Secretariat)  
NR0335E1 (proposal by Japan)  
NR0336E1 (proposal by the ICC)  
NR0337E1 (proposal by the US)  
NR0387E1 (proposal by the US)  
NR0389E1 (proposal by the US)

#### General

1. The Working Group discussed the various proposals on the basis of the Synthesis Document prepared by the Secretariat (Doc. NR0334E1). The Group was informed that there would be no formal report, but a summary would be prepared for the RSC. It was also agreed that the discussions would be preliminary. The Chairperson reminded delegates, however, that only three sessions of the RSC remained in order to finalise this issue.
2. The EC Delegate opened the discussions by explaining that the origin of the EC proposal was the outdated structure of Section XVI and some headings in Chapter 90 *{in respect of information technology, communication and consumer electronic products and related products. (EC)}* He elucidated the EC proposal, indicating that it was based on the distinction between components on the one hand, and *{“finished” products (EC)}*, on the other hand. One of the aims of the proposal was also to separate units for automatic data processing (ADP) machines from the ADP machines, *{identifying the apparatus concerned in various headings according to their function (EC)}*. This would also avoid classification problems in future, since the various units *{of automatic data processing machines and identical or similar products would increasingly have the same functions. (EC)}* Nonetheless, it might be necessary to redraft some parts of the proposal, depending on the developments in industry, and to refine some areas, taking into account the discussions in the Working Group.
3. The Delegate of Japan further clarified his administration’s proposal, which was intended to cover *{electronic apparatus only. (Japan)}* It would not cover *{non-electronic (Japan)}* (for example, optical) apparatus. He stressed that the most important thing for this Group was to identify the practical problems in the classification of goods in the HS Nomenclature and to consider the basis idea how to solve those problems, otherwise the proposed amendments will lose their justification. In this context, he draw the Sub-Committee’s attention to the scope of Japanese proposal explained in paragraphs 1 to 7 in Annex I to Doc. NR0335B1.
4. The Delegate of the United States clarified that there was, in his view, no need to rewrite (wholly or partly) Section XVI, but the amendments should concentrate on the potential problem areas. Therefore, his administration had proposed the amendment of a restricted number of headings. He also wondered why goods of Chapter 90 had to be moved to Chapter 85, which had no relation to optical appliances.

Specific issues (as far as possible in the order of the Chapters and headings)

**Regrouping of printers, facsimile machines, copiers and multifunction machines**

5. There was some agreement among delegates to regroup printers, facsimile machines and multifunction machines in a single heading, including copiers of present heading 90.09, although **Japan** was not in favour of the latter transfer. Given the **EC** and **US** proposals to this end (i.e., proposed heading 85.65 and heading 84.43, respectively), the Director indicated that the Secretariat would withdraw its proposal to amend heading 84.72 and related headings with a view to regrouping multifunction machines, facsimile machines and teleprinters. In this context, it was noted that, if the regrouping was accepted, Note 5 to Chapter 84 also needed to be updated.
6. Some delegates indicated that the machines of current heading 90.09 would no longer be produced by 2007 and that, therefore, that heading would be empty. Others noted that this assumption very much depended on the question of whether multifunction machines would be classified in heading 90.09 or elsewhere.
7. The Chairperson concluded that there was consensus to regroup printers, multifunction machines, facsimile machines and teleprinters. *{Delegates agreed that the foregoing machines might have an ADP function. In this connection, **Japan** reiterated that machines concerned must have a digital data processing function. (**Japan**)}*

**Sub-Chapter within Chapter 85**

8. Views were divided on the question whether or not a separate group of headings should be created within a new sub-Chapter of Chapter 85. Those in favour argued that, whereas the current structure was based on types of industries or application, the future structure should be based on function, taking into account the fact that industries had changed. Other delegates argued, however, that there was no longer a specific information technology industry and, consequently, no need to create a separate group for products produced by or in that industry.

**Heading 85.17**

9. It was agreed that under the **EC** and **US** proposals, the content of this heading would be transferred to one or more new headings and the heading should, therefore, be deleted.
10. In this context, there seemed to be agreement that data transmission and data reception apparatus should be grouped in one heading (i.e., heading 85.49 in the **US** proposal, heading 85.72 in the **EC** proposal). However, **Japan** suggested that data transmission and data reception functions should be identified in subheadings as an additional function to the signal processing machine, since every processing machines could incorporate these functions because of miniaturisation of input or output functions.

**Headings 85.19 and 85.20**

11. The Japanese Delegate clarified that the reference to proposed heading 8F.FF in paragraph 83 of Doc. NR0334E1 should be deleted. It was noted that the RSC had already adopted revised texts for these headings (Doc. NR0265E3, Annexes C/6, C/9, F/5 and F/6).

#### **Headings 85.23 and 85.24**

12. The Chairperson noted that the **Swiss** proposal for heading 85.24 was still on the table, as were the Secretariat's proposals for headings 85.23 and 85.24. **Japan** proposed that unrecorded media and recorded media should be grouped in one heading because there was no point in distinguishing them by their content.

#### **Heading 85.25**

13. The Group recognised that, as a result of some proposals, radio-telephony apparatus would be grouped with line telephony apparatus outside this heading. It was also recognised that under the **EC** proposals, the rest of the content of this heading would also be transferred. **Japan** reiterated that the communication function be identified at the subheading level (see heading 85.17 above).

#### **Heading 85.26**

14. The **EC** Delegate agreed with the Secretariat's suggestion with respect to the classification of parts, as set out in paragraph 87 of Doc. NR0334E1. Another delegate suggested that this heading might be empty if the **EC** proposal concerning a new heading covering data transmission and reception apparatus were accepted (proposed heading 85.72).

#### **Heading 85.27**

15. The **Japanese** Delegate informed the Group that the content of this heading would be transferred to proposed heading 8K.KK only.

#### **Heading 85.28**

16. The **Japanese** Delegate informed the Group that the content of these headings would be transferred to proposed heading 8L.LL, as an image signal processing machine.

#### **Heading 85.31**

17. Responding to a question from one delegate, the **EC** Delegate indicated that certain apparatus would be transferred under the **EC** proposal and that, consequently, this heading would not be emptied.

#### **Heading 85.37**

18. The **EC** Delegate indicated that he would verify whether this heading would be affected by the **EC** proposals and whether, in particular, programmable controllers of this heading would be transferred to another heading.

#### **Heading 85.42**

19. The **EC** Delegate stated that he could accept the US proposal for Note 5 to Chapter 85 as a working basis. However, he suggested deleting the term "interconnections" in sub-paragraph (a) of that Note and replacing the same term by "inductances" in sub-paragraph (b). The **US** Delegate indicated that his administration would reflect on this matter during the intersession.
20. The **Japanese** Delegate pointed out that, since the definition of current Note 5 (B) (b) referred to obsolete manufacturing processes, the Note would exclude "hybrid integrated

circuits” produced by new technology (i.e., a bare chip bonded on a printed circuit board) and should be updated. He informed the Group that he would consult with industry with respect to the question whether or not thin- or thick film-technology (which should be deleted from the proposed Note) was still used in the production of electronic integrated circuits, and that **Japan** would submit a proposal in this connection for discussion at the next session.

21. The **EC** Delegate stated that, with a view to excluding “smart cards” from heading 85.42 and referring them to proposed heading 85.60 or 85.61, as the case may be, the last part of the last sub-paragraph should be maintained. He also indicated that delegations should reflect on whether or not multichip circuits should also be regarded as “integrated circuits”.
22. The Chairperson concluded that there was consensus with respect to the deletion of “microassemblies” from this Note 5 to Chapter 85 and from the heading concerned, since these commodities were said to be obsolete.

#### **Heading 85.43**

23. The **US** Delegate agreed with the Secretariat that there was no need to amend the text, as suggested by the **EC** in its proposal.

#### **Heading 85.48**

24. The **EC** Delegate agreed with the Secretariat not to amend the last part of this heading. He suggested, however, that the waste and scrap and spent batteries, referred to in the first and second part of the heading, should be moved to the headings covering the parent articles.

#### **Heading 85.49**

25. After some discussion, the **US** Delegate withdrew his administration’s proposal concerning Note 5 (c) to Chapter 84 (Doc. NR0389E1, Annex).
26. The Chairperson noted that it would be necessary to consider the scope of the term “data” at the next session.

#### **Headings 85.51 to 85.74 (**EC** proposal)**

27. The **EC** Delegate indicated that classification in proposed sub-Chapter II should not have priority over classification elsewhere in Chapter 85. He agreed with the Secretariat in paragraph 117 of the Synthesis Document, that the French version of proposed Note 13 to Chapter 85 reflected the situation better than the English version. Software should, in his view, not influence the classification of the commodity, nor should its presence or absence. However, if the software was “embedded” in the product, the product could perform only a specific function, and should be classified accordingly. *{The EC Delegate noted that the composition of a product could lead to a classification based on function. (**EC**)}*
28. The **Japanese** Delegate indicated that classification should be based on the embedded software when presented.

#### **Headings 85.51 and 85.52**

29. The Delegate of **Germany** clarified the fact that the terms “individual” and “discrete” had different meanings : whereas the term “individual” referred to a separate component, the

term “discrete” designated a single electrical function. He further clarified that mounted piezo-electrical crystals were to be regarded as “components”.

30. The **EC** Delegate, while responding to a question from the **US** Delegate on the purpose of shifting these headings to the new part of Chapter 85, clarified that the **EC** proposal intended to group *{products using (EC)}* information technology and related products *{together according to function. (EC)}*. The structure, as proposed, would take into account the value-added process, starting with components and ending with finished products.
31. Responding to another question of the **US** Delegate, the **German** Delegate clarified that transformers must be regarded as “passive elements”. In this connection, he noted that the correlation table should be updated.

#### **Heading 85.53**

32. There were no comments.

#### **Heading 85.54**

33. The **German** Delegate wondered what parts of printed circuit boards could be classified in this heading.

#### **Heading 85.55**

34. The **EC** Delegate indicated that he was prepared to drop the term “printed-wiring board” in proposed Note 12 to Chapter 85, which term, he understood, was used by industry in the United States. With respect to the text of the Note, he explained that the proposal was based on the idea that if the printed circuit assembly had a specific function, then classification would be according to that function. Therefore, it was necessary to maintain the last paragraph of the proposed Note.
35. Responding to a question by one Delegate concerning the classification of a **Pentium II** processor, the **German** Delegate explained that this kind of product was described in the proposed Note 12. According to the last paragraph of that Note, the heading covering “processing of data” would be applicable. He further explained that “arrays” consisted of several elements which are not electrically interconnected.

#### **Heading 85.56**

36. The **EC** Delegate wondered whether there would be any parts or accessories classifiable in this heading. He agreed, however, with the suggestion to insert a reference to “whether or not with connectors”, and with the **US** proposal to merge current subheadings 8544.4 and 8544.5.

#### **Heading 85.57**

37. The **EC** Delegate could accept the Secretariat’s suggestion in paragraph 150 of the Synthesis Document to use the text of current heading 85.40, without the examples.

#### **Heading 85.58**

38. The **EC** Delegate, while stressing the importance of the commodities of this proposed heading in international trade, acknowledged that there might be a problem with the terminology to be used. It was pointed out by one delegate that there might be some overlap

with other headings, in particular when the display module was designed as a part of a machine. Another delegate indicated that heading 90.13 would cover certain displays having electrical connections, which were apparently to be covered by the **EC** proposal for heading 85.58.

#### **Heading 85.59**

39. There were no comments with respect to this proposed heading.

#### **Headings 85.60 and 85.61**

40. The **EC** Delegate indicated that he could accept the Secretariat's suggestion to classify parts of the products of these two headings in proposed heading 85.74. He also suggested that the heading text should be amended to exclude articles of Chapter 37, and that proposed subheading 8560.32 should read "Other cards with one or more integrated circuits", thus avoiding a possible overlap with proposed subheading 8560.31.
41. Responding to an observation by another delegate concerning the scope of the term "data", the **EC** Delegate indicated that the proposed Note 16 might need to refer to "in electronic format", thus precluding Chapter 49 material from being covered by that term. He further clarified that "smart cards" and semi-conductor devices should also be covered by proposed headings 85.60 and 85.61.
42. With respect to the corresponding proposals presented by his administration, the **Japanese** Delegate indicated that (i) proposed Note 2 might need some modification (apparatus on which data will be or has been stored via writer and which allow data to output as electrical signal via reader), (ii) proposed heading 8B.BB would cover flash memory cards since they used a "writer" and a "reader" and (iii) proposed heading 8A.AA might be amended to cover gramophone records.

#### **Heading 85.62**

43. The **EC** Delegate, while agreeing that current heading 84.71 did not cover cameras, clarified that proposed heading 85.62 should cover all cameras, whether electrical, optical or mechanical, of current Chapters 85 and 90. In this context, the **Japanese** Delegate indicated that proposed Note 13, which refers to classification in proposed headings 85.62 to 85.73 on the basis of the function of the apparatus concerned, should also refer to a photochemical reaction, if it was the intention to also cover the cameras of current Chapter 90.
44. It seemed that there was consensus on the idea to have a separate heading covering cameras. However, several delegates opposed the proposal to combine cameras of Chapter 90 with those of Chapter 85. The Director stressed the point that a strong majority of the HS Committee was in favour of having a look into this question. He wondered whether the creation of separate subheadings for the various types of cameras would not be an option.

#### **Headings 85.63 and 85.64**

45. The **EC** Delegate agreed with the Secretariat's suggestion to merge proposed headings 85.63 (data capturing machines) and 85.64 (machines only for the recording of data). The **Japanese** Delegate, while clarifying the difference between "capture" and "recording", pointed out that proposed headings 8C.CC (apparatus for converting coded data to electric signals), 8E.EE (apparatus for converting sound to electric signals) and the headings for apparatus converting signals to data, should remain separate headings, given the difference



in nature of the function of the apparatus. In this context, one delegate questioned whether a CD duplicator could be considered to be apparatus converting electric signals.

46. The **Japanese** Delegate agreed with the Secretariat that proposed new Note 8 should refer to headings 8C.CC and 8D.DD, rather than to headings 8J.JJ and 8L.LL. He further argued that, since the **EC** proposal distinguished between image reproduction, on the one hand, and other data for reproduction, on the other, a similar distinction should be made with respect to capturing such data.

#### **Heading 85.65**

47. There seemed to be consensus with respect to grouping printers, etc. in the same heading (see **“Regrouping of printers, facsimile machines, copiers and multifunction machines”** above).
48. The **EC** Delegate explained that the expression “by mechanical means” referred to dot matrix printers and typewriters. He also clarified that plotters and video printers would be included in this heading.
49. The **Japanese** Delegate clarified his administration’s proposal to have printers in two different headings, depending on the question whether or not the printers had a {*digital (Japan)*} data processing function.

#### **Heading 85.66**

50. The **EC** Delegate agreed with the Secretariat that there might be an overlap between proposed subheadings 8566.91 and 8566.93. He, therefore, suggested redrafting proposed subheading 8566.91 to read : “For optical media only”. There was some discussion whether or not loudspeakers were “sound reproducing machines”. Delegates agreed to reflect on this question during the intersession.

#### **Heading 85.67**

51. The **EC** Delegate, while agreeing with the Secretariat’s suggestion in paragraph 177 of the Synthesis Document to insert a reference to “clock” in the heading text, stated that the dimension in current Subheading Note 1 to Chapter 85 might need to be reviewed. There was some confusion among delegates regarding the exact scope of the terms “broadcasting” and “telecommunication”, as one delegate pointed out that there was a clear trend in technology that the broadcasting function was merging with the telecommunication function. In this connection, one delegate wondered whether the term “broadcasting” would cover wireless LAN apparatus. Delegates agreed to reflect on the proposed terminology during the intersession.

#### **Heading 85.68**

52. The **EC** Delegate clarified the fact that the content of current heading 85.28 had been redistributed over three new headings. He also clarified that the dot pitch criterion, which was currently used as one of the criteria to distinguish between video monitors and ADP (data) monitors, would no longer be appropriate, given developments in technology. While he could accept the Secretariat’s suggestion to replace the punctuation mark “/” by the conjunction “or”, he could not agree to the other suggestions made by the Secretariat.
53. The **German** Delegate explained that the expression “component video signal” as used in proposed subheading 8568.11, referred to a signal used between a video signal source and

a video display, comprising of the luminance signal and separate chrominance elements, referred to as “YUV” and “Y<sub>R</sub>P<sub>B</sub>”.

54. With respect to his administration’s proposal, the **Japanese** Delegate explained that proposed subheading 8HHH.90 was intended for products using future technology, and that proposed subheading 8HHH.10 would cover apparatus converting electric signals to image. He agreed that the text of proposed subheading 8HHH.20 should exclude apparatus of proposed subheading 8HHH.10.

#### **Heading 85.69**

55. The **Japanese** Delegate explained that a cellular phone with a built-in video camera and display was classifiable under heading 8L.LL by proposed Note 1, which stipulates that apparatus which are, *prima facie*, classifiable in two or more headings, are classified in the last heading in numerical order. The **US** Delegate expressed his concern about this provision, since it might lead to the classification of products according to additional minor features and not according to the main function.
56. The **EC** Delegate, while acknowledging that there might be a problem with the wording of the proposed heading, as indicated by the Secretariat in paragraph 186 of the Synthesis Document, explained that the products of this heading would not incorporate a monitor.

#### **Heading 85.70**

57. The **EC** Delegate was not in favour of merging this heading with proposed heading 85.69, as had been suggested by the Secretariat. He indicated that he *{would seek (EC)}* further information from industry in this *{matter. (EC)}* There was, however, some support for the Secretariat’s idea from other delegates.

#### **Heading 85.71**

58. The **EC** Delegate agreed with the observation in paragraph 194 of the Synthesis Document. However, he stated that he would have to discuss the issue with industry. The **Japanese** Delegate, while agreeing with the Secretariat’s comments in paragraph 196, indicated that he also had to discuss the point raised with industry.
59. The **US** Delegate invited the **EC** to clarify the possible connection with proposed heading 85.63. He also wondered where to classify “repeaters” : in proposed heading 85.71 or elsewhere.

#### **Heading 85.72**

60. Responding to the Secretariat’s observations in paragraph 198, the **Japanese** Delegate clarified that transmitting and receiving should be considered as additional functions, which were classified together at the subheading level.
61. The **EC** Delegate stated that this heading would cover those apparatus whose principal function was telecommunication. However, the **Japanese** Delegate questioned that cellular phones with a built-in video camera and display might be covered by proposed heading 85.70 because the text of proposed heading 85.72 gave priority to proposed heading 85.70. According to the **US** Delegate, this heading would not include LAN apparatus, which

processed data. The **EC** Delegate indicated that he would provide more detailed information about the scope of the proposed heading in due time.

62. In this connection, the Director urged proponents to provide detailed comments as soon as possible.

#### **Heading 85.73**

63. The **EC** Delegate agreed with the Secretariat's suggestions in paragraph 202 not to refer to "traitement automatisé de l'information", but to "traitement de l'information", as used in proposed heading 85.73. He also agreed with the Secretariat's suggestion in paragraph 208 to reword the second one-dash subheading to read "Other" and to renumber the proposed code numbers accordingly. However, he was still waiting for more information from industry vis-à-vis proposed subheadings 8573.21 and 8573.22.
64. Responding to observations concerning the possible classification of "units of ADP machines", the **EC** Delegate clarified that such units were to be classified according to their function, and no longer with ADP machines in the same heading. This new structure would avoid numerous classification questions in future.

#### **Heading 85.74**

65. The **EC** Delegate agreed with the suggestion made by the Secretariat in paragraph 212 to include parts of the commodities of headings 85.60 and 85.61 in this heading.

#### **Headings 8A.AA to 8M.MM and related Notes (proposal by **Japan**)**

66. The **Japanese** Delegate clarified that the proposed new Notes 1 to 8 were intended to apply to the proposed new headings 8A.AA to 8M.MM only. This meant that under the proposed Note 1 apparatus having two or more functions described in two or more of these headings, would be classified in the last heading in numerical order. In this context, one delegate, while observing that under this new Note the principle of classifying composite apparatus according to principal function would no longer be applicable, stated that he was not in favour of such an approach and that he would prefer to retain the current practice. Other delegates shared this view.
67. The Director clarified that under the principle proposed by **Japan**, the order of the headings would become very important, and wondered whether the proposed Note would also be applicable at the subheading level. He also mentioned the possibility of "tariff engineering", i.e., the production of commodities with an additional, minor function, which would move them to the last heading.
68. In responding, the **Japanese** Delegate stated that he could accept the suggestion of inserting a reference to headings 8A.AA to 8M.MM in the proposed Notes with a view to clarifying their scope.
69. With respect to proposed Notes 5 and 6, one delegate sought clarification concerning the purpose of these Notes, using the example of two machines, one having a BIOS, whereas the other did not have a BIOS. He asked whether the presence or absence of the BIOS would be decisive for classification. In this context, he referred to current Note 5 to Chapter 84, which, in his view, should be updated, in particular the text referring to "freely programmable".

70. The **Japanese** Delegate, while indicating that proposed Note 5 would replace current Note 5 to Chapter 84, said that the definition of the ADP machines should be based on its hardware structure.

**Notes proposed by the EC**

71. Following an observation from one delegate, the **EC** Delegate indicated that the last subparagraph of proposed Note 13, which referred to software being embedded, could be placed in square brackets, pending further information. With respect to the term “semantic”, as used in Note 15, he explained that it referred to the content represented by the data. He further clarified that the term “text” in Note 16 referred to characters in electronic format. In this context, he argued that the description of an ADP machine in current Note 5 to Chapter 84 might need to be redefined, since the interpretation of the expression “freely programmable” might not be the same in all countries. He also noted that clarification might be needed with respect to the provision of current Note 5 (E) to Chapter 84.

**Chapter 95 – Note 1**

72. The **EC** Delegate indicated that he could accept the Secretariat’s proposal in paragraph 34 of Doc. NR0334E1 to insert an exclusion in Chapter 95.

\* \* \*

## **Groupe de travail du Sous-Comité de révision, 1<sup>ère</sup> session**

(19 – 21 mars 2003)

### Compte rendu analytique

#### Documents de travail :

NR0334F1 ( Document de synthèse- propositions de la CE, des Etats-Unis, du Japon de l' ICC et du Secrétariat)  
NR0335F1 (proposition du Japon)  
NR0336F1 (proposition de l' ICC)  
NR0337F1 (proposition des Etats-Unis)  
NR0387F1 (proposition des Etats-Unis)  
NR0389F1 (proposition des Etats- Unis)

#### Observations d'ordre général

1. Le Groupe de travail examine les diverses propositions compte tenu du document de synthèse préparé par le Secrétariat (doc. NR0334F1). Le Groupe est informé que la réunion ne fera pas l'objet d'un rapport officiel mais qu'un compte-rendu analytique sera établi à l'intention du SCR. Il est également convenu que l'examen des questions sera préliminaire. Le Président rappelle aux délégués qu'il ne reste que trois sessions du S.C.R. pour mener l'examen de cette question à son terme.
2. Le délégué de la CE ouvre les débats en expliquant que la proposition de son organisation a été motivée par la structure dépassée de la Section XVI et de certaines positions du Chapitre 90 *{en ce qui concerne les produits de la technologie de l'information, de la communication ou de certains produits électroniques d'utilisation courante, ainsi que les produits connexes (CE)}*. Il précise le sens de la proposition de son organisation en indiquant qu'elle repose sur la distinction à établir entre les composants, d'une part et les produits proprement dits, d'autre part. La but de la proposition est également de distinguer les unités pour machines automatiques de traitement de l'information (MATI) des machines automatiques de traitement de l'information proprement dites en décrivant la fonction des appareils concernés dans les diverses positions. Cette manière de procéder permettrait d'éviter à l'avenir les problèmes de classement étant donné que les diverses unités auront de plus en plus des fonctions similaires. En tout état de cause, il pourrait s'avérer nécessaire de remanier certaines parties de la proposition, compte tenu de l'évolution technique et de préciser certains domaines compte tenu des échanges de vues auxquels procédera le Groupe de travail.
3. Le délégué du Japon précise la proposition de son administration qui porte uniquement sur les *{appareils électroniques (Japon)}*. Cette proposition ne couvre donc pas les appareils *{non électroniques (Japon)}* (optiques, par exemple). Il souligne que la tâche la plus importante pour le Groupe de travail est de déterminer les problèmes pratiques qui se posent en matière de classement des marchandises dans la Nomenclature du S.H. et d'envisager simplement la façon dont ces problèmes pourraient être réglés, faute de quoi les remaniements proposés perdraient toute justification. A cet égard, il appelle l'attention du Sous-Comité sur la portée de la proposition du Japon qui est expliquée dans les paragraphes 1 à 7 de l'annexe I du doc. NR0335B1.
4. Le délégué des Etats-Unis précise qu'à son avis, il n'y a pas lieu de remanier (en tout ou en partie) la Section XVI mais que les amendements apportés doivent se concentrer sur les domaines susceptibles de poser problème. En conséquence, son administration a proposé de n'amender qu'un nombre restreint de positions. Il se demande pour quelle raison les

produits du Chapitre 90 devraient être transférés dans le Chapitre 85 qui ne concerne en rien les appareils d'optique.

Questions spécifiques (abordées dans toute la mesure possible dans l'ordre des chapitres et des positions)

### **Regroupement des imprimantes, télécopieurs, appareils de reproduction et machines à fonctions multiples**

5. Un accord se dessine parmi les délégués pour regrouper dans une seule position les imprimantes, les télécopieurs et les machines à fonctions multiples, y compris les appareils de reproduction du n° 90.09 actuel bien que le **Japan** ne soit pas en faveur de ce dernier transfert. Étant donné les propositions présentées par la **CE** et les **Etats-Unis** à cet effet (à savoir les projets de n° 85.65 et 84.43, respectivement), le Directeur indique que le Secrétariat retirera sa proposition d'amendement du n° 84.72 et des positions liées en vue de regrouper les machines à fonctions multiples, les télécopieurs et les téléscrip-teurs. À cet égard, il est souligné que si ce regroupement était accepté, la Note 5 du chapitre 84 devrait également être actualisée.
6. Certains délégués indiquent que les machines et appareils du n° 90.09 actuel ne seront plus produits en 2007 et que cette position sera par conséquent vidée de son contenu. D'autres délégués soulignent que cette hypothèse dépend dans une très large mesure de la question de savoir si les machines à fonctions multiples seront classées dans le n° 90.09 ou dans une autre position.
7. Le Président conclut en indiquant qu'un consensus a été obtenu en ce qui concerne le regroupement des imprimantes, des machines à fonctions multiples, des télécopieurs et des téléscrip-teurs. *{Les délégués conviennent que les machines énumérées ci-dessus peuvent avoir une fonction de traitement automatique de l'information. A cet égard, le délégué du **Japon** insiste sur le fait que les machines en question doivent avoir une fonction de traitement de données numériques. (**Japon**)}*

### **Sous-Chapitre du Chapitre 85**

8. Les vues sont divisées sur la question de savoir s'il convient de créer ou non un groupe distinct de positions dans le cadre d'un nouveau sous chapitre du Chapitre 85. Les délégués en faveur de cette création font valoir que si la structure actuelle repose sur des secteurs industriels ou les types d'application, la structure future devra reposer sur la fonction, compte tenu du fait que les industries ont évolué. Toutefois, d'autres délégués font observer qu'il n'existe plus d'industrie spécifique de la technologie de l'information et que, par conséquent, il est inutile de créer un groupe distincts pour les produits fabriqués par cette industrie ou dans le cadre de celle-ci.

### **N° 85.17**

9. Le Groupe de travail convient que dans le cadre des propositions de la **CE** et des **Etats-Unis**, le contenu de cette position serait transféré dans une ou plusieurs nouvelles positions et qu'il conviendrait en conséquence de la supprimer.
10. À cet égard, un accord semble se dessiner sur le regroupement dans une position (n° 85 49 dans la proposition des **Etats-Unis** et n° 85.72 dans celle de la **CE**) des appareils de transmission et de réception des données. Toutefois, le **Japon** suggère de spécialiser dans une sous-position les fonctions de transmission et de réception des données en tant que fonctions complémentaires exécutées par la machine de traitement des signaux étant donné

que chaque machine de traitement des signaux peut incorporer ces fonctions en raison de la miniaturisation des fonctions d'entrée ou de sortie.

**N°s 85.19 et 85.20**

11. Le délégué du Japon précise que la référence au n° 8F.FF proposé qui figure au paragraphe 83 du doc. NR0334F1 devrait être supprimée. Il est fait observer que le SCR a déjà adopté des libellés révisés pour cette position (Doc. NR0265F3, annexes C/6, C/9, F/5 et F/6).

**N°s 85.23 et 85.24**

12. Le Président souligne que la proposition de la Suisse concernant le n° 85.24 est toujours à l'étude de même que les propositions du Secrétariat concernant les n°s 85.23 et 85.24. Le Japon propose de regrouper dans une position les supports non enregistrés et les supports enregistrés étant donné que le fait de les distinguer de par leur contenu est sans objet.

**N° 85.25**

13. Le Groupe de travail convient que, suite à certaines propositions, les appareils pour la radiotéléphonie seront regroupés avec les appareils de téléphonie par fil hors de cette position. Il reconnaît également que conformément aux propositions de la ECEC, le reliquat du contenu de cette position sera également transféré. Le délégué du Japon précise une nouvelle fois que la fonction de communication sera identifiée au niveau de la sous-position (voir le n° 85.17 ci-dessus).

**N° 85.26**

14. Le délégué de la CE fait sienne la suggestion du Secrétariat présentée au paragraphe 87 du doc. NR0334F1 relative au classement des parties. Un autre délégué indique que cette position pourrait être vidée de son contenu si la proposition de la CE concernant la création d'une nouvelle position couvrant les appareils de transmission et de réception des données était acceptée (N° 85.72 proposé).

**N° 85.27**

15. Le délégué du Japon informe le Groupe de travail que le contenu de cette position ne serait transféré que dans le seul n° 8K.KK proposé.

**N° 85.28**

16. Le délégué du Japon informe le Groupe que le contenu de cette position serait transféré dans le n° 8L.LL proposé, en tant que machines destinées au traitement des signaux vidéo.

**N° 85.31**

17. En réponse à la question posée par un délégué, le délégué de la CE indique que certains appareils seraient transférés dans le cadre de la proposition de la CE et que par conséquent cette position ne serait pas vidée de son contenu.

**N° 85.37**

18. Le délégué de la **CE** indique qu'il vérifiera si les propositions de son organisation auront une incidence sur cette position et, notamment, si les appareils de commande programmables dits contrôleurs programmables de cette position seront transférés dans une autre position.

**N° 85.42**

19. Le délégué de la **CE** indique être en mesure d'accepter la proposition des **États-Unis** concernant la Note 5 du Chapitre 85 à titre de proposition de travail. Toutefois, il suggère de supprimer le terme "interconnexions" figurant dans le sous-paragraphe a) de cette note et de remplacer le même terme dans le sous-paragraphe b) par "inductances". Le délégué des **Etats-Unis** indique que son administration étudiera cette question pendant l'intersession.
20. Le délégué du **Japon** souligne que puisque la définition de la Note 5 B) b) actuelle vise des procédés de fabrication obsolètes, cette note devrait exclure les "circuits intégrés hybrides" obtenus par de nouvelles techniques (à savoir par collage d'une puce nue sur une carte de circuit imprimé) et devrait être actualisée. Il informe le Groupe qu'il se mettra en rapport avec les milieux industriels afin de déterminer si la technologie des circuits à couche mince ou épaisse (dont il conviendrait de supprimer la mention dans la note) est toujours utilisée pour la fabrication des circuits intégrés électroniques et que le **Japon** soumettra une proposition à cet égard pour examen lors de la prochaine session.
21. Le délégué de la **CE** indique qu'en vue d'exclure les "cartes intelligentes" du n° 85.42 et d'indiquer qu'elles sont à classer suivant le cas dans le n° 85.60 ou le n° 85.61 proposés, il conviendrait de maintenir la dernière partie du dernier sous paragraphe de la note. Il indique également que les délégations devraient tenter de déterminer si les circuits multipuces sont également à considérer comme des "circuits intégrés".
22. Le Président conclut que le Groupe est parvenu à un consensus en ce qui concerne la suppression de la mention des "microassemblages" de la Note 5 du Chapitre 85 et de la position concernée étant donné que ces dispositifs sont considérés comme obsolètes.

**N° 85.43**

23. Le délégué des **Etats-Unis** convient avec le Secrétariat qu'il est inutile d'amender le libellé de cette position ainsi que le suggère la **CE** dans sa proposition.

**N° 85.48**

24. Le délégué de la **CE** convient avec le Secrétariat de ne pas amender la dernière partie du libellé de cette position. Toutefois, il suggère que les déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques et les piles, batteries de piles électriques hors d'usage mentionnés dans la première et la seconde parties du libellé de la position soient transférés dans les positions qui couvrent les articles qu'ils équipent.

**N° 85.49**

25. Après quelques échanges de vues, le délégué des **Etats-Unis** retire la proposition de son administration relative à la Note 5 c) du Chapitre 84 (doc. NR0389F1, annexe).
26. Le Président fait observer qu'il conviendra d'examiner la portée du terme "données" lors de la prochaine session.

**N°s 85.51 à 85.74 (proposition de la **CE**)**



27. Le délégué de la **CE** indique que le classement dans le Sous-Chapitre II proposé ne devrait pas avoir priorité sur le classement dans d'autres positions du Chapitre 85. Il reconnaît, ainsi que le Secrétariat l'a indiqué au paragraphe 117 du document de synthèse, que la version française de la Note 13 du Chapitre 85 proposée rend mieux compte de la situation que la version anglaise. Le logiciel ne devrait pas influencer le classement d'une machine, non plus que sa présence ou son absence. Toutefois, si le logiciel fait partie "intégrante" de la machine, celle-ci ne peut exécuter qu'une fonction spécifique et doit être classée en conséquence. *{Le délégué de la **CE** fait observer que la composition du produit peut influencer sur un classement basé sur la fonction. (**CE**)}*
28. Le délégué du **Japon** indique que le classement d'une machine devrait être régi par le fait qu'elle possède ou non un logiciel qui en fait partie intégrante.

#### **N°s 85.51 et 85.52**

29. Le délégué de l'**Allemagne** précise le fait que le terme anglais "individual" (qui n'est pas traduit dans la version française de la note mais que l'on peut rendre par "individuels") et le terme "discrets" ont des sens différents. En effet, le terme "individuels" qualifie des éléments qui sont distincts ou séparés alors que le terme "discrets" signifie que ces éléments n'ont qu'une seule fonction électrique. Il précise en outre que les cristaux piézo-électriques montés sont à considérer comme des "composants".
30. Le délégué de la **CE**, en répondant à une question du délégué des **États-Unis** relative à l'objet du transfert de ces positions dans la nouvelle partie du Chapitre 85, précise que la proposition de son organisation a pour but de regrouper *{les produits utilisant la technologie de l'information et les produits qui lui sont associés sur la base de cette fonction. (**CE**)}* La structure proposée tiendrait compte de la valeur ajoutée en commençant par les composants pour aboutir aux produits finis.
31. Répondant à une autre question du délégué des **États-Unis**, le délégué de l'**Allemagne** précise que les transformateurs doivent être considérée comme des "éléments passifs". À cet égard, il souligne que la table de concordance devrait être mise à jour.

#### **N° 85.53**

32. Les membres du Groupe de travail ne formulent aucune observation au sujet de cette position.

#### **N° 85.54**

33. Le délégué de l'**Allemagne** se demande que sont les parties de cartes de circuits imprimés qui pourraient être classées dans cette position.

#### **N° 85.55**

34. Le délégué de la **CE** indique être disposé à abandonner dans la version anglaise de la Note 12 du Chapitre 85 proposée l'emploi du terme "printed-wiring board", terme qui à sa connaissance est utilisé dans les milieux industriels des **États-Unis**. En ce qui concerne le texte de cette note, il explique que la proposition de son organisation repose sur l'hypothèse que ces assemblages de circuits intégrés possèdent une fonction spécifique, et que leur classement doit dépendre de cette fonction. En conséquence, il apparaît nécessaire de conserver le dernier paragraphe de la note proposée.

35. En réponse à une question posée par un délégué en ce qui concerne le classement d'un processeur **Pentium II**, le délégué de l'**Allemagne** explique que ce type de produit est décrit dans la Note 12 proposée. D'après le dernier paragraphe de cette note, la position couvrant le "traitement des données" serait la position applicable pour le classement. Et précise en outre que les "réseaux" sont constitués par plusieurs éléments qui ne sont pas interconnectés électriquement.

**N° 85.56**

36. Le délégué de la **CE** se demande si des parties ou accessoires pourraient être classés dans cette position. Toutefois, il fait sienne la suggestion visant à mentionner dans le libellé la clause "même munis de pièces de connexion" ainsi que la proposition des **États-Unis** de fusionner les sous-positions 8544.4 et 8544.5 actuelles.

**N° 85.57**

37. Le délégué de la **CE** indique être en mesure d'accepter la suggestion du Secrétariat figurant au paragraphe 150 du document de synthèse d'utiliser le libellé du n° 85.40 actuel sans l'assortir d'exemples.

**N° 85.58**

38. Le délégué de la **CE**, tout en soulignant l'importance des produits de cette position proposée dans le commerce international, reconnaît qu'un problème pourrait se poser en ce qui concerne la terminologie à utiliser. Il est souligné par un délégué qu'un chevauchement pourrait bien exister avec d'autres positions, notamment lorsque le module d'affichage est désigné comme étant une partie de machine. D'autres délégués indiquent que le n° 90.13 couvrirait certains dispositifs d'affichage munis de pièces de connexion électriques que, manifestement, la proposition de la **CE** concernant le n° 85 58 a pour objet de couvrir.

**N° 85.59**

39. Le Groupe de travail ne formule aucune observation au sujet de ce projet de position.

**N°s 85.60 et 85.61**

40. Le délégué de la **CE** indique être en mesure d'accepter la suggestion du Secrétariat de classer les parties des produits de ces deux positions dans le projet de n° 85.74. Il suggère également d'amender le libellé de la position en vue d'exclure les articles du Chapitre 37 et de rédiger le libellé de la sous-position 85 60.32 proposée "Autres cartes munies d'un ou de plusieurs circuits intégrés" ce qui permettrait d'éviter un chevauchement éventuel avec le projet de sous-position 8560.31.

41. En réponse à une observation d'un autre délégué concernant la portée du terme "données", le délégué de la **CE** indique que dans la Note 16 proposée il conviendrait de préciser "sous format électronique"; ce qui empêcherait que les produits du Chapitre 49 puissent être couverts par ce terme. Il précise en outre que les "cartes intelligentes" et les dispositifs à semi-conducteurs devraient également être couverts par les n°s 85.60 et 85.61 proposés.

42. En ce qui concerne les propositions correspondantes présentées par son administration, le délégué du **Japon** indique que 1°) la Note 2 proposée pourrait devoir être modifiée (appareils sur lesquels des données ont été stockées par le biais d'un dispositif d'enregistrement et permettant la sortie des données stockées sous la forme de signaux électriques, par le biais d'un dispositif de reproduction), 2°) la position 8B.BB proposée

couvrirait les cartes à mémoire flash étant donné que ces cartes fonctionnent à l'aide d'un dispositif d'enregistrement et d'un dispositif de reproduction et 3°) le n° 8A.AA proposé pourrait être amendé de manière à couvrir les disques de gramophones.

#### N° 85.62

43. Le délégué de la **CE**, tout en reconnaissant que le n° 84.71 actuel ne couvre pas les caméras, précise que le n° 85.62 proposé devrait couvrir toutes les caméras, qu'elles soient électriques, optiques ou mécaniques, des Chapitres 85 et 90 actuels. À cet égard, le délégué du **Japon** indique que la Note 13 proposée, qui vise le classement dans les n° 85.62 à 85.73 proposés compte tenu de la fonction de l'appareil concerné, devrait également faire état de l'existence d'une réaction photochimique si l'intention est de couvrir également les caméras du Chapitre 90 actuel.
44. Il semble que les délégués soient parvenus à un consensus au sujet de l'idée de créer une position distincte couvrant les caméras. Toutefois, plusieurs délégués s'opposent à la proposition de combiner les caméras du Chapitre 90 avec celles du Chapitre 85. Le Directeur souligne qu'une majorité importante des délégués du Comité du SH souhaite pouvoir examiner cette question et formuler éventuellement des observations. Il se demande si la création de sous-positions distinctes pour les divers types de caméras ne serait pas une autre solution possible.

#### N°s 85.63 et 85.64

45. Le délégué de la **CE** fait sienne la suggestion du Secrétariat de fusionner le n° 85.63 proposé (machines pour la capture de données) et le n° 85.64 (appareils utilisés uniquement pour l'enregistrement de données). Le délégué du **Japon**, tout en précisant la différence qui existe entre "capture" et "enregistrement", fait observer ce que le n° 8C.CC proposé (appareils utilisés pour la conversion de données en signaux électriques), le n° 8E.EE (appareils utilisés pour la conversion de sons en signaux électriques) et les positions couvrant les appareils utilisés pour la conversion de signaux en données, devraient demeurer séparées étant donné la différence de nature de la fonction exécutée par les appareils concernés. À cet égard, un délégué se demande si un appareil servant à copier les CD pourrait être considéré comme un appareil servant à convertir des signaux électriques.
46. Le délégué du **Japon** convient avec le Secrétariat que la nouvelle Note 8 proposée devrait viser les n°s 8C.CC et 8D.DD, plutôt que les n°s 8J.JJ et 8L.LL. Il fait également valoir que puisque la **CE** opère une distinction entre la reproduction des images d'une part et les autres données à reproduire, d'autre part une distinction analogue devrait être prévue en ce qui concerne la capture desdites données.

#### N° 85.65

47. Il semble que le Groupe soit parvenu à un consensus au sujet du regroupement des imprimantes, etc. dans la même position (voir "**regroupement des imprimantes, télécopieurs, appareils de reproduction et machines à fonctions multiples** ci-dessus).
48. Le délégué de la **CE** explique que l'expression "par des moyens mécaniques" vise les imprimantes et les machines à écrire à matrice de points. Il précise également que les traceurs et les imprimantes vidéo seraient inclus dans la position.

49. Le délégué du **Japon** précise la proposition de son administration visant à répartir les imprimantes dans deux positions distinctes suivant que l'imprimante présente ou non une fonction de traitement des données {numériques (**Japon**)}.

**N° 85.66**

50. Le délégué de la **CE** reconnaît avec le Secrétariat qu'un chevauchement pourrait exister entre les sous-positions 8566.91 et 8566.93 proposées. Il suggère en conséquence de remanier le libellé du n° 8566.91 proposé pour qu'il se lise "pour supports optiques uniquement". Les délégués procèdent à quelques échanges de vues au sujet de la question de savoir si les haut-parleurs constituent ou non des "machines de reproduction du son". Les délégués décident de réfléchir à cette question pendant l'intersession.

**N° 85.67**

51. Le délégué de la **CE**, tout en faisant sienne la suggestion du Secrétariat indiquée au paragraphe 177 du document de synthèse de mentionner dans le libellé de la position les appareils d'horlogerie, indique que la dimension de la Note 1 de sous-positions actuelle du Chapitre 85 devrait peut-être être revue. Les délégués indiquent ne pas voir clairement la portée exacte des termes "radiodiffusion" et "télécommunications", un délégué indiquant à cet égard que la tendance actuelle de la technologie est manifestement de fusionner la fonction de radiodiffusion avec celle de télécommunication. À ce sujet, un délégué se demande si le terme "radiodiffusion" couvrirait les appareils sans fil utilisés dans les réseaux locaux LAN. Les délégués décident de réfléchir à la terminologie proposée pendant l'intersession.

**N°85.68**

52. Le délégué de la **CE** précise que le contenu du n° 85.28 actuel a été réparti dans trois nouvelles positions. Il précise également que le critère de l'espacement des points qui était l'un des critères couramment utilisés pour établir une distinction entre les moniteurs vidéo et les moniteurs de machines automatiques de traitement de l'information devra être abandonné étant donné l'évolution de la technologie. S'il peut accepter la suggestion du Secrétariat de remplacer le signe de ponctuation "/" par la conjonction "ou", il n'en va pas de même pour les autres suggestions formulées par le Secrétariat.

53. Le délégué de l' **Allemagne** explique que l'expression "signal vidéo composite" utilisée dans le libellé de la sous-position 8568.11 proposée, vise un signal utilisé entre une source de signaux vidéo et un dispositif d'affichage vidéo et qui comprend le signal de luminance et les éléments distincts du signal de chrominance désignés par "YUV" et "YP<sub>R</sub>P<sub>B</sub>".

54. En ce qui concerne la proposition de son administration, le délégué du **Japon** explique que le n° 8HHH.90 proposé a pour objet de couvrir des produits qui seront issus de la technologie future et que le n° 8HHH.10 proposé couvrira des appareils qui convertissent les signaux électriques en images. Il convient que le libellé du n° 8HHH.20 proposé devrait indiquer que sont exclus les appareils du n° 8HHH.10 proposé.

**N° 85.69**

55. Le délégué du **Japon** explique qu'un téléphone cellulaire incorporant une caméra et un dispositif d'affichage vidéo est à classer dans la position 8L.LL aux termes de la Note 1 proposée laquelle stipule que les appareils qui relèvent à la fois d'au moins deux positions sont à classer dans la position placée la dernière par ordre de numérotation. Le délégué des **Etats-Unis** manifeste sa préoccupation au sujet de cette disposition qui pourrait, selon lui,

amener à classer des produits en fonction de caractéristiques mineures complémentaires qu'ils possèdent et non pas d'après leur fonction principale.

56. Le délégué de la **CE**, tout en reconnaissant que le libellé de la position proposée pourrait soulever un problème, ainsi que l'indiquent le Secrétariat au paragraphe 186 du document de synthèse, précise que les produits de cette position ne comporteraient pas de moniteur.

#### **N° 85.70**

57. Le délégué de la **CE** indique ne pas être en faveur de la fusion de cette position avec le n° 85.69 proposé comme l'a suggéré le Secrétariat. Il indique qu'il *{essaiera d'obtenir des renseignements complémentaires auprès des milieux industriels à cet égard (CE)}*. Toutefois, certains autres délégués déclarent appuyer la proposition du Secrétariat.

#### **N° 85.71**

58. Le délégué de la **CE** fait siennes les observations figurant au paragraphe 194 du document de synthèse. Toutefois, il indique qu'il doit se mettre en rapport avec les milieux industriels au sujet de cette question. Le délégué du **Japon** tout en reconnaissant le bien-fondé des observations du Secrétariat figurant au paragraphe 196, indique pour sa part qu'il devra également consulter à ce sujet les milieux industriels.
59. Le délégué des **Etats-Unis** invite la **CE** à préciser le lien qui existe éventuellement avec le n° 85.63 proposé. Il se demande également dans quelle position classer les "répéteurs", à savoir dans le n° 85.71 proposé ou dans une autre position.

#### **N° 85.72**

60. En réponse aux observations formulées par le Secrétariat au paragraphe 198, le délégué du **Japon** précise que la transmission et la réception doivent être considérées comme des fonctions additionnelles qui sont classées ensemble au niveau des sous-positions.
61. Le délégué de la **CE** indique que cette position couvrira les appareils dont la fonction principale est d'une fonction de télécommunication. Toutefois, le délégué du **Japon** se déclare préoccupé par le fait que les téléphones cellulaires intégrant une caméra et un dispositif d'affichage vidéo pourraient être classés dans le n° 85.70 proposé étant donné que le libellé du n° 85.72 proposé accorde au n° 85.70 la priorité en matière de classement. D'après le délégué des **Etats-Unis**, cette position ne comprendrait pas les appareils qui traitent les données utilisés dans les réseaux LAN. Le délégué de la **CE** indique qu'il fournira en temps voulu davantage de renseignements au sujet de la portée de la position proposée.
62. À cet égard, le Directeur invite instamment les administrations à communiquer au Secrétariat des observations détaillées le plus rapidement possible.

#### **N° 85.73**

63. Le délégué de la **CE** fait sienne la suggestion du Secrétariat figurant au paragraphe 202 de ne pas utiliser dans la version française l'expression "traitement automatisé de l'information", mais "traitement de l'information", comme c'est le cas dans le libellé du n° 85.73 proposé. Il approuve également la proposition du Secrétariat figurant au paragraphe 208 de remanier le libellé de la deuxième sous-position à un tiret pour qu'il se lise "Autres" et de renuméroter en conséquence les codes numériques proposés. Toutefois, il indique ne pas encore avoir reçu

des milieux industriels les renseignements demandés au sujet des n°s 8573.21 et 8573.22 proposés.

64. En réponse aux observations concernant le classement éventuel des “unités de machines automatiques de traitement de l’information”, le délégué de la **CE** précise que ces unités sont à classer d’après leur fonction et non plus avec les machines automatiques de traitement de l’information dans la même position. Cette nouvelle structure permettra d’éviter à l’avenir que se posent nombre de questions de classement.

#### **N° 85.74**

65. Le délégué de la **CE** approuve la suggestion formulée par le Secrétariat au paragraphe 212 d’inclure dans cette position les parties des produits des n°s 85.60 et 85.61.

#### **N°s 8A.AA à 8M.MM et Notes connexes (proposition du Japon)**

66. Le délégué du **Japon** précise que les nouvelles Notes 1 à 8 proposées sont destinées à ne s’appliquer qu’aux seules nouvelles positions 8A.AA à 8M.MM. Cela signifie qu’aux termes de la Note 1 proposée les appareils possédant deux fonctions ou davantage énumérées dans deux de ces positions ou davantage seraient à classer dans la position placée la dernière par ordre de numérotation. À cet égard, un délégué, tout en faisant observer qu’aux termes de cette nouvelle note, le principe du classement des appareils composites d’après leur fonction principale ne serait plus applicable, indique ne pas être en faveur d’une telle approche et qu’il préférerait que soit maintenue la pratique actuelle. D’autres délégués partagent cette manière de voir.
67. Le Directeur précise que selon le principe proposé par le **Japon**, l’ordre des positions deviendrait très important et se demande si la note proposée serait également applicable au niveau des sous-positions. Il mentionne également la possibilité de voir se répandre la pratique de l’“aménagement tarifaire”, c’est-à-dire de la fabrication d’appareils auxquels une fonction mineure aurait été ajoutée, ce qui les ferait relever de la dernière position.
68. En réponse, le délégué du **Japon** indique être en mesure d’accepter la proposition de faire mention des n°s 8A.AA à 8M.MM dans la note proposée en vue de préciser la portée de ces positions.
69. En ce qui concerne les Notes 5 et 6 proposées, un délégué demande des éclaircissements au sujet de l’objectif poursuivi en prenant l’exemple de deux machines, l’une dotée d’un programme BIOS et l’autre en étant dépourvue. Il demande si la présence ou l’absence d’un programme BIOS serait déterminante pour le classement de ces machines. À cet égard, il se réfère à la note 5 actuelle du Chapitre 84 qui, à son avis, devrait être actualisée, notamment en ce qui concerne l’expression “librement programmées”.
70. Le délégué du **Japon**, indique que la Note 5 proposée remplace la Note 5 actuelle du Chapitre 84 et que la définition des machines de traitement automatique de l’information devrait être fondée sur la structure du matériel dont elles ont composées.

#### **Notes proposées par la CE**

71. Suite à une observation formulée par un délégué, le délégué de la **CE** indique que le dernier sous-paragraphe de la Note 13 proposée qui vise les logiciels faisant partie intégrante des machines pourrait être placé entre crochets en attendant de plus amples renseignements. En ce qui concerne le terme “sémantique” utilisé dans la Note 15, il explique que ce terme se réfère au contenu représenté par les données. Il précise en outre que le terme “mots”

figurant dans la Note 16 se réfère aux caractères typographiques en format électronique. À cet égard, il fait valoir que la description d'une machine automatique de traitement de l'information dans la Note 5 actuelle du Chapitre 84 devrait peut-être être remaniée étant donné que l'expression "librement programmées" risque de ne pas être interprétée de la même manière dans tous les pays. Il souligne également que des précisions seraient souhaitables en ce qui concerne les dispositions de la Note 5 E) actuelle du Chapitre 84.

#### **Chapitre 95 – Note 1**

72. Le délégué de la CE indique être en mesure d'accepter la proposition du Secrétariat figurant au paragraphe 34 du doc.NR0334F1 qui vise à insérer une exclusion dans le Chapitre 95.

\* \* \*

(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

LIST OF DELEGATES  
LISTE DES DELEGUES

---

CHAIRPERSON/PRESIDENT : Mr. D. BECK  
Nomenclature Analyst

VICE-CHAIRPERSON/  
VICE-PRESIDENT : Mr. G. TEBBUTT  
Senior Program Advisor

DELEGATES/DELEGUES

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Mr. D.L. CLARK  
Email : [dave.clark@customs.gov.au](mailto:dave.clark@customs.gov.au)

Mr. M. ORFORD

BANGLADESH

Mr. A.M. MASRUR AHMAD  
E-mail : [ammasrur@hotmail.com](mailto:ammasrur@hotmail.com)

BELGIUM/BELGIQUE

Mr. R.E. DESSEYN  
E-mail : [ronald.desseyn@minfin.fed.be](mailto:ronald.desseyn@minfin.fed.be)

Mme C. BARBIER

BENIN

M. T. AHINNOU

BRAZIL/BRESIL

Ms Maria da Conceição Mendez Diniz  
Email : [mdiniz@receita.fazenda.gov.br](mailto:mdiniz@receita.fazenda.gov.br)

Mr. Gilberto Vaz



DELEGATES/DELEGUES

CAMEROON/CAMEROUN

M. DAMNA  
M. FAMENI

CANADA

Mr. G. TEBBUTT  
Email : [Grant.Tebutt@ccra\\_adrc.gc.ca](mailto:Grant.Tebutt@ccra_adrc.gc.ca)

CHINA/CHINE

Mrs . ZHANG YIMING  
E-mail : 1) [cq-zheng@hotmail.com](mailto:cq-zheng@hotmail.com)  
2) [zym@mail.customs.gov.cn](mailto:zym@mail.customs.gov.cn)

Mr. C.Q. ZHENG CUN QIANG

COLOMBIA/COLOMBIE

Mrs. C. GAVIRIA  
E-mail : [clara.gaviria@mincomex.com](mailto:clara.gaviria@mincomex.com)

Mr. JAVIER PALACIO

CONGO (Dem. Rep./Rép. dém.)

Mme. MILONDO-MUKADI  
E-mail : [milondo@netcourrier.com](mailto:milondo@netcourrier.com)

CZECH Rep./Rép. TCHEQUE

Ms Jana REJHOLCOVA  
E-mail : [rejholcova@cs.mfcr.cz](mailto:rejholcova@cs.mfcr.cz)

EGYPT/EGYPTE

Mr. A.G. HASSAN

(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

ETHIOPIA/ETHIOPIE

Mr. T. KETSELA,  
Email : [tezketsela@yahoo.com](mailto:tezketsela@yahoo.com)

FRANCE

M. P. JOFFRE,  
Email : [patrick.joffre@douane.finances.gouv.fr](mailto:patrick.joffre@douane.finances.gouv.fr)

Mme. A.L. MURCIA

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr. L. GELLERT  
Mr. D. NIETZOLD  
Mr. B. URBAIN,

INDIA/INDE

Mr. K. SINGH  
Email : [customs@indembassy.be](mailto:customs@indembassy.be)

INDONESIA/INDONESIE

Mr. SAMSUAR SAID  
E-mail : [samsuarsaid@brutele.be](mailto:samsuarsaid@brutele.be)

IRELAND/IRLANDE

Mr. G. MORAN  
Mr. K. KANE  
Mr. M. BYRNE

JAPAN/JAPON

Mr. K. OMOTO  
Email : [kaoru.omoto@mof.go.jp](mailto:kaoru.omoto@mof.go.jp)

Mr. T. KAMIKAWA

KAZAKHSTAN

Mr. S. MULKIN

(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA/JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr. M.K. NURIDDIN  
Mr. S.A. AL HAJJAJI  
Mr. A. SULMAN

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Mr. C.E. DE JONG  
Email : [c.e.jong@minfin.nl](mailto:c.e.jong@minfin.nl)

NIGERIA

Mr. H. B. AHMED  
E-mail : [ahmed\\_hb@yahoo.com](mailto:ahmed_hb@yahoo.com)

Mr. A.K. NAGOGO

NORWAY/NORVEGE

Ms. A. TARING  
Email : [anita.taring@toll.no](mailto:anita.taring@toll.no)

POLAND/POLOGNE

Mrs. A. SZYMKIEWICZ  
E-mail : [aleksandra.szymkiewicz/GUC@ac.mofnet.gov.pl](mailto:aleksandra.szymkiewicz/GUC@ac.mofnet.gov.pl)

Mrs. M. NOWAK,  
E-mail : [magdalena.nowak/GUC@ac.mofnet.gov.pl](mailto:magdalena.nowak/GUC@ac.mofnet.gov.pl)

ROMANIA/ROUMANIE

Mr. BALAN  
Email : [Mioara.Balan@mfinante.gv.ro](mailto:Mioara.Balan@mfinante.gv.ro)

M. A. BEREZINTU

RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE

Ms G. KOCHIKYAN  
Email : [gutnr\\_antontsev@mail.customs.ru](mailto:gutnr_antontsev@mail.customs.ru)

SENEGAL

M. I. SIDIBE  
Email : [Spdgd@douanes.sn](mailto:Spdgd@douanes.sn)

(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

SLOVAKIA/SLOVAQUIE

Mrs. NADEŽDA HRUŠOVSKÁ  
Email : [nhrusovska@colnavsprava.sk](mailto:nhrusovska@colnavsprava.sk)

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD

Mrs. Laetitia A.C. CULBERT  
Email : [lculbert@sars.gov.za](mailto:lculbert@sars.gov.za)

Mr. Grant W. BUSBY  
Mrs. C. T. JACOBS

SUDAN/SOUDAN

Mr. I.O. HASSAN MANSUR

THAILAND/THAILANDE

Mr. C. WATANAPHOL  
Email : [thai-customs@skynet.be](mailto:thai-customs@skynet.be)

Mr. SATHAN SIRIPUN  
Mr. Y. PHOOLPIPOT

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Mr. D. HARRIS,  
E-mail : david.harris@hmce.gsi.gov.uk

UNITED STATES/ETATS-UNIS

Mr. R. HELLER  
Mr. R. ALTNEU  
Mr. T. BERIS

VIETNAM

M. DUONG VAN TAM

EUROPEAN COMMUNITY/COMMUNAUTE EUROPEENNE

M. A. ALARCON CAÑONES  
Email : [Antonio.Alarcon-Canones@cec.eu.int](mailto:Antonio.Alarcon-Canones@cec.eu.int)

Mr. J. FOLTMAR  
Mr. E. DOERINGER  
Mr. K. DEGREVE  
Mr. S. GAIKWAD  
Mr. E. DÖRINGER

o o o

(SCR/27/mars 2003)  
(RSC/27/March 2003)

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS AND EXPERT GROUPS  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET GROUPES D'EXPERTS

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE (ICC)/CHAMBRE DE COMMERCE  
INTERNATIONALE (ICC)

Mr. R.W. USCHYK  
Mr. V. LAKSAMIKUMARAN  
Mr. R. FOY  
Mr. C. HALASZ

INTERNATIONAL NETWORK FOR BAMBOO AND RATTAN

Dr. Ian R. HUNTER  
Dr. Maxim LOBOVIKOV

SECRETARIAT

Tariff and Trade Affairs Directorate/Direction des questions tarifaires et commerciales

Director/Directeur

Mr. H. KAPPLER

Deputy Director/Directeur adjoint

Mr. T. NAGASE

Senior Technical Officer (Supervisor)/Administrateur technique principal (Cadre)

M. A. LEITE RIBEIRO

Senior Technical Officers/Administrateurs techniques principaux

Mr. L. CALLAGHAN  
M. J. JOHANNES  
Mr. I. WIND

Technical Officers/Administrateurs techniques

M. R. CASTIAUX  
Mr. A. GLEMMING  
Ms K. PIRSELOVA  
Mr. J. VALENTINE  
M. G. VESSAH

Technical Attachés/Attachés techniques

Mr. H. KAIDA  
M. B.-H. NAM  
M. J.-D. M'BOMY MALUKU  
Mr. A. SHCHEGLOV

Interpreters/Interprètes

M. G. GILLOT  
Mme P. MANIN  
Mme M. DALCQ  
Mme W. VISSER

---